



SMAGE
des 2 Morin

**COULOMMIERS
PAYS DE BRIE**
AGGLOMÉRATION



TRAVAUX DE REDUCTION DES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT
SUR 7 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
COULOMMIERS PAYS DE BRIE

**DECLARATION D'INTERET
GENERAL (DIG)**

INGETEC

du 22/04/25

Maître d'Ouvrage



SMAGE des Deux Morin
Reconnu EPAGE Grand Morin

Maison France Services
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER

Document établi par



INGETEC

Agence de Normandie (Adresse administrative)
135 Allée Paul Langevin, Immeuble Faraday
76230 BOIS-GUILLAUME

Référence, auteur et archivage du document

Référence 13412-1
Auteur Adrien HAUCHARD – Chargé d'études Hydrauliques
Archivage P:\Operations\OPE13400\13412\1\Documents\DIG\Version hydrau douce\13412-1_DIG
Hydraulique douce.docx

Contrôle interne et suivi des modifications

Contrôle	Date :	Par :
Auto-contrôlé	22/04/25	Adrien HAUCHARD – Chargé d'études Hydrauliques
Vérifié et présenté	22/04/25	Natacha LALANDE – Chef de Projet Hydrauliques
Approuvé	22/04/25	Guillaume DUJARDIN – Directeur de Projet Hydrauliques

Date	Nature des modifications
22/04/25	DIG sollicitée pour les aménagements d'hydraulique douce, sans les ZRT

Sommaire

Table des illustrations.....	4
1 Objet du présent dossier.....	5
1.1 <i>Présentation générale du projet.....</i>	5
1.2 <i>Présentation générale de la Déclaration d'intérêt général (DIG).....</i>	7
2 Présentation du demandeur	9
3 Présentation du projet.....	10
3.1 <i>Localisation et fonctionnement hydraulique.....</i>	10
3.2 <i>Principe d'aménagements.....</i>	11
3.2.1 <i>Les mesures préventives : aménagements d'hydraulique douce.....</i>	12
3.3 <i>Description des aménagements</i>	21
3.3.1 <i>Synthèses des types aménagements, objet de la DIG</i>	21
3.3.2 <i>Présentation des aménagements</i>	21
4 Justification du caractère d'intérêt général du projet.....	22
4.1 <i>Intérêts des aménagements.....</i>	23
4.2 <i>Compatibilité avec les documents de planification et d'orientation.....</i>	25
4.2.1 <i>Compatibilité avec la directive européenne 2000/60/CE.....</i>	25
4.2.2 <i>Compatibilité avec le SDAGE Seine Normandie 2022-2027.....</i>	25
4.2.3 <i>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)</i>	26
4.2.4 <i>Compatibilité avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2022-2027.....</i>	27
5 Mémoire explicatif	28
5.1 <i>Périmètre de la demande de DIG et enquête parcellaire</i>	28
5.2 <i>Estimation des investissements.....</i>	37
5.3 <i>Modalités d'entretien et estimation des dépenses correspondantes</i>	38
5.3.1 <i>Entretien des haies.....</i>	38
5.3.2 <i>Surveillance et entretien des merlons</i>	38
5.3.3 <i>Surveillance et entretien des fossés</i>	38
5.3.4 <i>Estimation des coûts d'entretien</i>	39
6 Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien	40
Annexe 1 Fiches de localisation des aménagements	41

Table des illustrations

Liste des schémas

SCHEMA 1 :	PROGRAMME D'AMENAGEMENT COMPLET DES SOUS BASSINS VERSANTS - LOCALISATION DES AMENAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE (VERT) ET DES OUVRAGES PLUS STRUCTURANTS (ROSE).....	6
SCHEMA 2 :	LOCALISATION DU SECTEUR D'ETUDE	10
SCHEMA 3 :	SYNTHESE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE L'ETUDE	11
SCHEMA 4 :	BANDE ENHERBEE.....	12
SCHEMA 5 :	NOUE.....	12
SCHEMA 6 :	FASCINE.....	13
SCHEMA 7 :	HAIE	15
SCHEMA 8 :	MERLON, AVEC OU SANS FOSSE EN AMONT.....	15
SCHEMA 9 :	SERIE D'EMPOCHEMENTS ALIMENTES PAR UN « PASSAGE A GUE » OU « CASSIS »	16
SCHEMA 10 :	FOSSE – PRINCIPE ET ILLUSTRATION	16
SCHEMA 11 :	FOSSES-MERLONS.....	17
SCHEMA 12 :	FOSSES-A REDENT.....	17
SCHEMA 13 :	FOSSES DE DECANTATION	18
SCHEMA 14 :	FOSSES-TALUS	18
SCHEMA 15 :	FOSSE CURE.....	19
SCHEMA 16 :	TETE D'AQUEDUC	19
SCHEMA 17 :	MARE TRADITIONNELLE	20
SCHEMA 18 :	MARE TAMPON.....	20
SCHEMA 19 :	SYNTHESES DES TYPES D'AMENAGEMENTS PROPOSES	21
SCHEMA 20 :	LOCALISATION GENERALE DES AMENAGEMENTS CONCERNES PAR LA PRESENTE DIG.....	41

Liste des tableaux

TABLEAU 1 :	VITESSE D'ECOULEMENT EN FONCTION DU TYPE DE HAIE	14
TABLEAU 2 :	TABLEAU SYNTHETIQUE DES PARCELLES CONCERNEES PAR AMENAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE.....	28
TABLEAU 3 :	COUTS D'ENTRETIEN ESTIMES	39

1

Objet du présent dossier

1.1 Présentation générale du projet

La zone d'étude concerne des affluents de la partie aval du bassin hydrographique du Grand Morin, territoire de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB), situé dans le département de la Seine et Marne (77) et dans le périmètre de compétence du SMAGE des DEUX MORIN.

Un état des lieux des bassins versants des rus du Mesnil et de Vaudessard ainsi que le secteur du Chemin des Roches a été réalisé par le bureau d'étude conseil CONFLUENCE (2019, 2021 ET 2022). Cet état des lieux révèle que ces sous bassins versants connaissent des inondations et des coulées boueuses persistantes qui posent un problème de sécurité des personnes, augmentent les coûts d'entretien des ouvrages et diminuent leur efficacité. De plus, le patrimoine agricole est entamé par cette érosion.

Dans le cadre de ces études, des propositions d'aménagements ont été émises pour résoudre les dysfonctionnements hydrauliques, en favorisant la rétention, l'infiltration et la sédimentation : Des aménagements d'hydraulique douce pour limiter les ruissellements diffus de surfaces et des zones de rétention temporaires et/ou les zones d'expansion de crue réduisant les effets les ruissellements concentrés issus notamment du drainage des parcelles agricoles et des zones urbaines non gérées.

Compte tenu de la volonté du SMAGE des 2 MORIN et de la CACPB de traiter dans les meilleurs délais les problématiques de récurrence des inondations, de limiter l'impact sur les parcelles agricoles et d'éviter les contraintes foncières, le programme de solution a été décomposé en 3 phases :

- **Phase 1 : Mesures urgences réalisables tout de suite.** Il s'agit d'aménagement d'hydraulique douce à réaliser sur l'emprise publique. Les travaux sont en cours et améliorent déjà le fonctionnement hydraulique de la zone d'étude.
- **Phase 2 : Travaux de création d'ouvrages, à court terme.** Il s'agit d'aménagements plus structurants, pour mobiliser des volumes de rétentions temporaires qui réduiront significativement les débits de crue générés par le bassin versant. Ils sont complétés d'aménagements d'hydraulique douce situés sur des parcelles privées, et nécessitent une concertation préalable.
- **Phase 3 : Actions complémentaires, à moyen terme.** Il s'agit d'aménagements complémentaires pour améliorer le fonctionnement hydroécologique des cours d'eau, valoriser le patrimoine environnemental voire des aménagements nécessitant des études complémentaires compte tenu des complexités techniques. Ces aménagements complètent le programme d'ouvrages de phase 2.

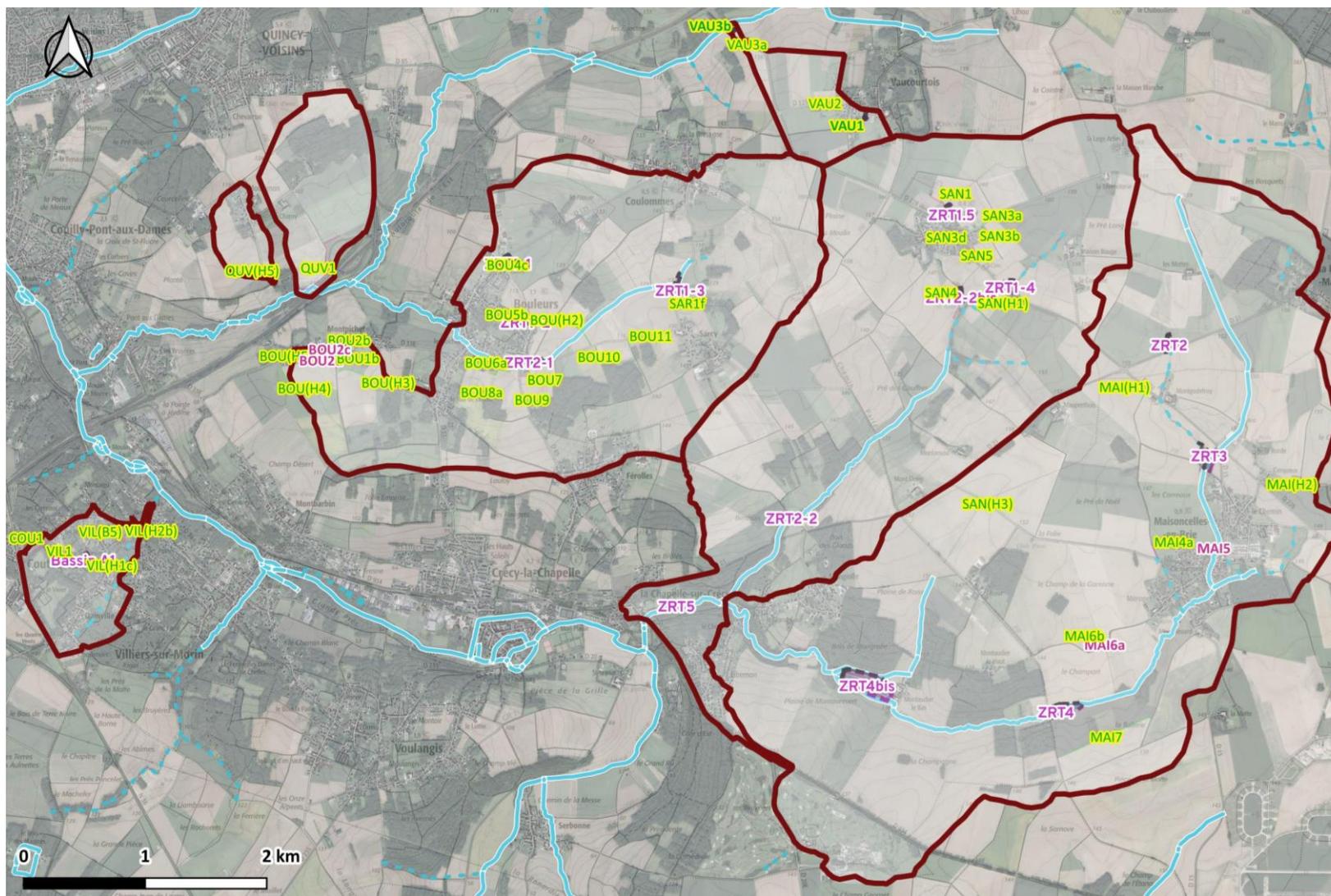
Le programme d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du patrimoine environnemental, se compose d'aménagements d'hydraulique douce et d'ouvrages plus structurants.

La présente Déclaration d'Intérêt Général (DIG) porte sur 46 aménagements d'hydraulique douce.

En parallèle du présent dossier, une maîtrise d'œuvre de conception est engagée sur les ouvrages plus structurants, lesquels feront ensuite l'objet d'une concertation avec la Police de l'Eau avant la rédaction d'un dossier « loi sur l'eau » et d'une DIG associée.

Le schéma 1 localise, à titre d'information, les ouvrages plus structurants qui complètent le programme d'hydraulique douce. Ils font actuellement l'objet d'une maîtrise d'œuvre de conception et feront l'objet de dossiers règlementaires spécifiques (dossier au titre de la loi sur l'eau et DIG associée).

Schéma 1 : Programme d'aménagement complet des sous bassins versants - Localisation des aménagements d'hydraulique douce (vert) et des ouvrages plus structurants (rose)



1.2 Présentation générale de la Déclaration d'intérêt général (DIG)

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure qui permet aux collectivités publiques d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

La déclaration d'intérêt général des travaux projetés par le maître d'ouvrage lui permettra d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées, sans pouvoir se voir opposer le fait qu'elle réalise des investissements avec des deniers publics afin de satisfaire un intérêt privé.

De plus, elle permettra d'appliquer d'office la servitude de L.151-36 à L.151-40 du code rural garantissant l'accès aux parcelles privées pour le personnel d'entretien et les engins.

La DIG, mise en œuvre par le maître d'ouvrage, est basée sur les textes juridiques suivants :

- Articles L.151-36 à L.151-40 du code rural ;
- Article L.211-7 du code de l'Environnement, notamment avec les
- Articles R.214-88 à R.214-103 du code de l'Environnement.

L'article L211-7 permet au syndicat « *la mise en œuvre les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence [...] visant notamment :*

- 1° *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; [...]*
- 4° *La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ; [...]*
- 6° *La lutte contre la pollution ; [...]*
- 9° *Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ; »*

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin, aux termes de l'article L.151-36 du code rural et de la pêche maritime et des articles L.214-1 à L.214-4 du code de l'environnement, peut mettre en œuvre une procédure de DIG.

Du strict point de vue juridique, la DIG est un préalable obligatoire à toute intervention du maître d'ouvrage en matière d'aménagement et de gestion de la ressource en eau, pour deux raisons :

- D'une part, les textes précités n'habilitent le maître d'ouvrage à intervenir en matière de gestion des eaux que dans l'hypothèse où les travaux qu'il envisage présentent un caractère d'intérêt général (ou d'urgence), qu'il est donc nécessaire de déclarer par le biais d'une procédure adaptée (la DIG) ;
- D'autre part, la DIG permet de légitimer l'intervention du syndicat sur des propriétés privées au moyen de deniers publics.

Pour le bon déroulement des travaux, pour l'accès en propriété privé, l'accord des propriétaires concernés par la DIG est vivement recommandé.

Une seule DIG suffit pour mener des travaux pluriannuels ou un programme de travaux, notamment dans la mesure où elle doit fixer elle-même sa durée de validité au-delà de laquelle elle devient caduque si les opérations qu'elle concerne n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel (article 9 II du décret).

La durée de la présente Déclaration d'Intérêt Général sollicitée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin est de 5 ans.

Contenu du dossier

Outre le présent chapitre relatif à la présentation générale et au cadre réglementaire, le présent dossier Déclaration d'Intérêt général (DIG) comporte les parties suivantes, conformément à l'article R 214-99 du Code de l'Environnement.

CHAPITRE 2 - PRESENTATION DU DEMANDEUR

Ce chapitre présente les coordonnées et le numéro de SIRET du pétitionnaire.

CHAPITRE 3 - PRESENTATION DU PROJET

Ce chapitre permet de localiser le projet géographiquement et dans son environnement. Il présente aussi les principes d'aménagements à réaliser.

CHAPITRE 4 - JUSTIFICATION DU CARACTERE D'INTERET GENERAL DU PROJET

Ce chapitre présente les raisons pour lesquelles le projet peut être jugé d'intérêt général.

CHAPITRE 5 – MEMOIRE EXPLICATIF

Ce chapitre précise les parcelles concernées par le présent dossier. Sont également présentées les estimations des investissements relatifs aux aménagements ainsi que les modalités d'entretien et leur coût.

CHAPITRE 6 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES TRAVAUX ET D'ENTRETIEN

Cette partie informe globalement des prévisions de réalisation des travaux et de l'entretien de ces derniers.

2

Présentation du demandeur

Le présent dossier est déposé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin

RAISON SOCIALE	SMAGE des deux Morin
CATEGORIE JURIDIQUE	Syndicat mixte fermé
SIEGE SOCIAL	MAISON DES SERVICES PUBLICS 6 RUE ERNEST DELBET 77320 LA FERTE-GAUCHER
SIRET	200 078 038 00011
CONTACT	Le Président Monsieur Philippe DE VESTELE 01.64.03.06.22 contact@smage2morin.fr

3

Présentation du projet

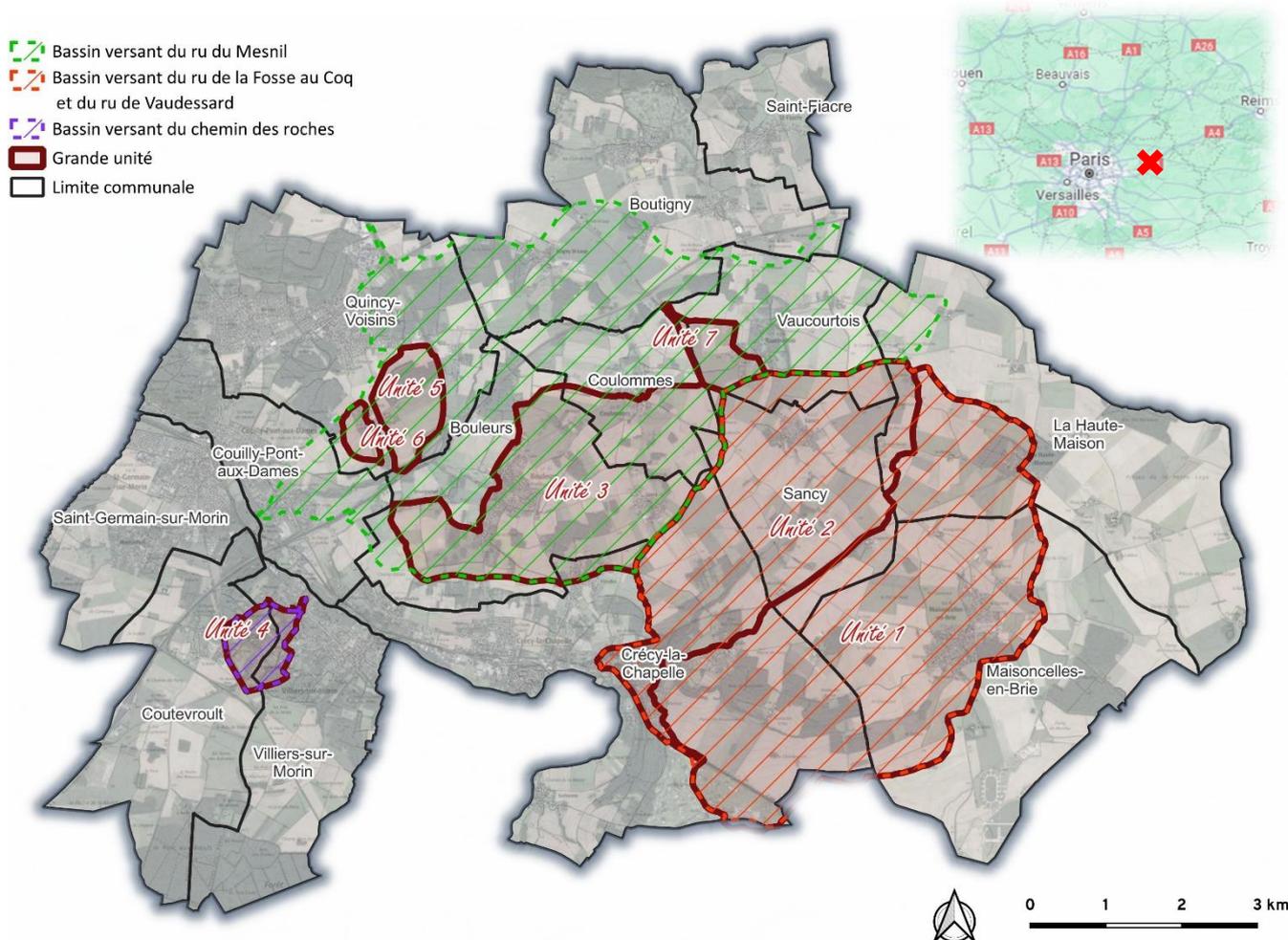
3.1 Localisation et fonctionnement hydraulique

La zone d'étude concerne le bassin versant du Ru du Mesnil et du ru de Vaudessard et le secteur du chemin des Roches. Dans le présent document, les aménagements ont été regroupé par unité pour faciliter la compréhension. La correspondance est la suivante :

- Unité 1 : Ru de la Fosse au coq
- Unité 2 : Ru de Vaudessard
- Unité 3-5-6-7 : Ru du Mesnil
- Unité 4 : Bassin versant du chemin des roches

Le schéma suivant localise ces unités sur les différents bassins versants.

Schéma 2 : Localisation du secteur d'étude



La zone d'étude se caractérise par des étendues cultivées se forme des amorces de talwegs qui se prononcent rapidement pour former des petits cours d'eau. Exceptés quelques mares ou étangs, il existe peu d'éléments du paysage susceptibles de ralentir les écoulements superficiels (comme des haies, bandes enherbées, talus

planté, etc...). Au contraire, l'impluvium est majoritairement drainé avec pour effet d'accélérer les ruissellements vers l'aval et d'augmenter les effets de crues.

Les voiries qui traversent les zones urbaines se situent généralement dans l'axe des talwegs. Des fossés et des busages sont prévus pour transiter les ruissellements mais ils apparaissent sous dimensionnés face aux réponses rapides et intenses du bassin versant. Il résulte une inondation des voiries, voire des propriétés bâties à proximité. Des dépôts de boues accompagnent ces ruissellements.

Les surfaces imperméabilisées des zones urbaines sont également rapidement évacuées vers l'aval via des canalisations rarement ponctuées de bassins tampons.

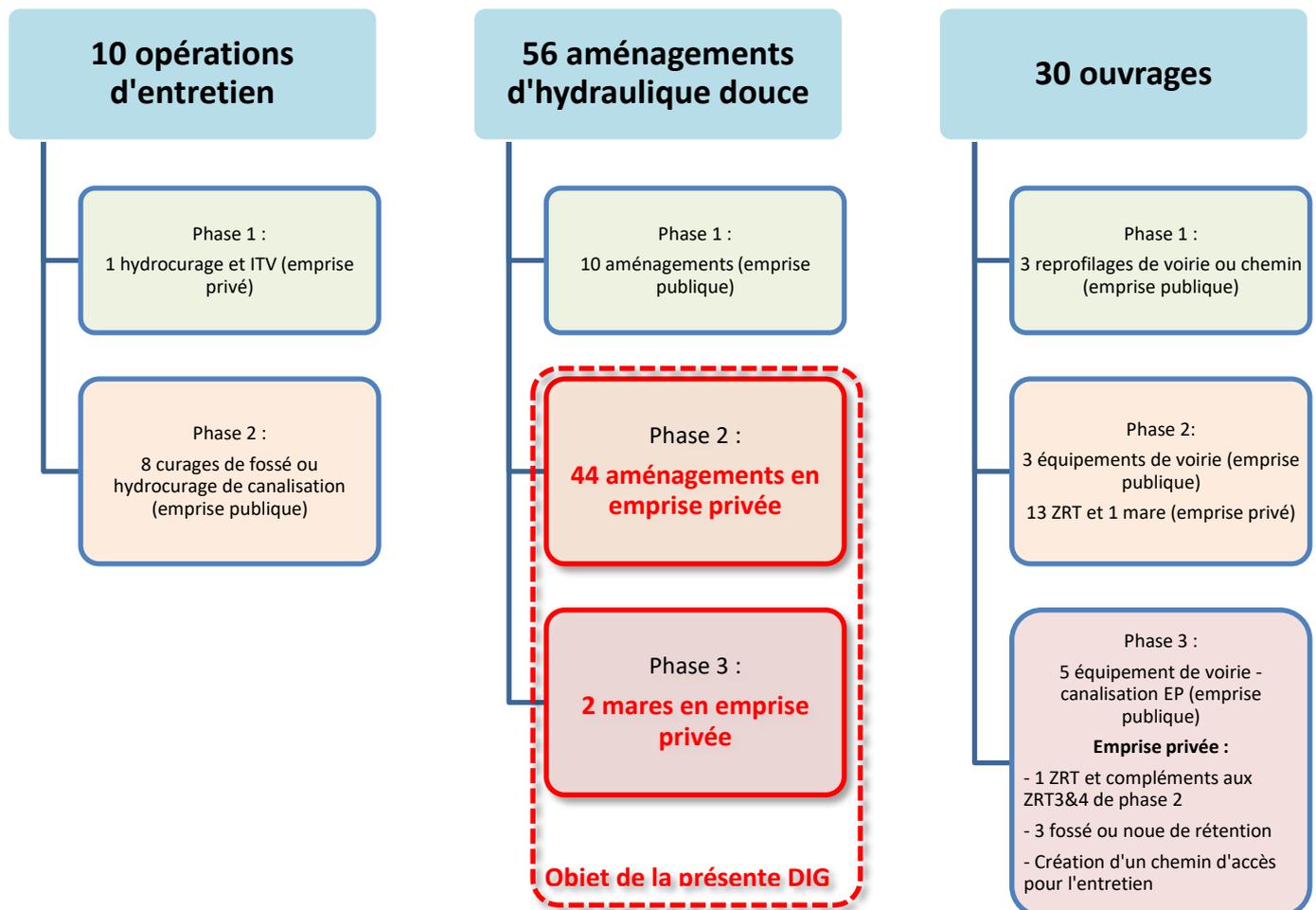
Cette situation rend ces sous bassins versants générateurs de ruissellement avec une réponse rapide aux orages, propice aux à-coups hydrauliques vers les cours d'eau.

On notera qu'à l'exutoire des bassins versants du ru de la Fosse aux Coqs/ru de Vaudessard, les inondations sont accentuées par la configuration de la confluence avec le Grand Morin et le tracé du cours d'eau près de la collégiale.

3.2 Principe d'aménagements

Le schéma suivant fait la synthèse des aménagements de l'étude par type et par phase.

Schéma 3 : Synthèse du programme d'aménagement de l'étude



Les principes d'aménagements sont décrits sur les pages suivantes.

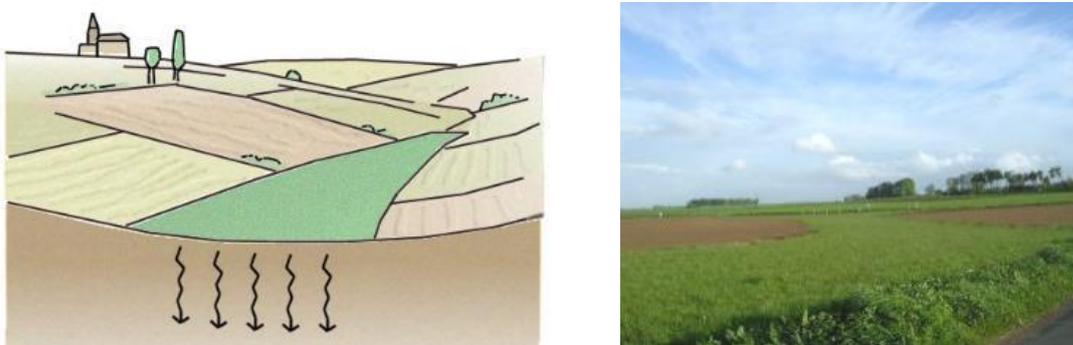
3.2.1 Les mesures préventives : aménagements d'hydraulique douce

Les mesures préventives consistent à proposer de petits aménagements, le plus souvent en amont des bassins versants, visant à limiter les ruissellements et favoriser l'infiltration. Ces aménagements peuvent être accompagnés de mesures agro-environnementales favorisant également l'infiltration et limitant les risques d'érosion des sols.

3.2.1.1 Les bandes enherbées

Une bande enherbée se présente sous la forme d'une prairie de 10 à 20 m de large située dans l'axe du talweg. Le rôle de cet aménagement est similaire à celui d'une prairie (favoriser l'infiltration et retenir les limons). Elle constitue toutefois une contrainte importante pour les agriculteurs (Cf. Schéma suivant).

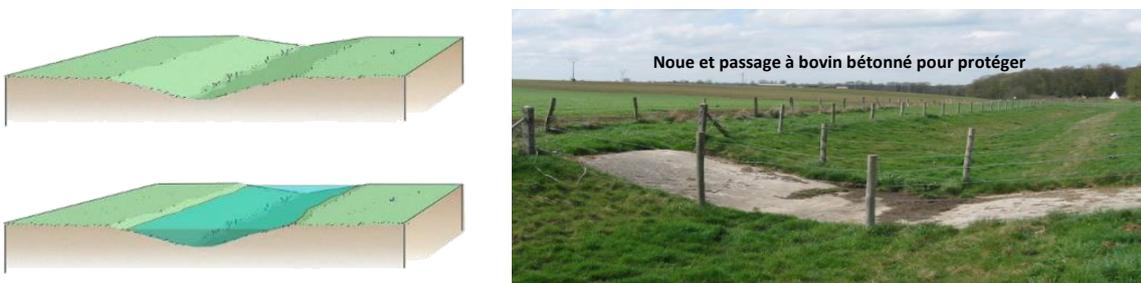
Schéma 4 : Bande enherbée



3.2.1.2 Les noues

Une noue fonctionne de la même manière qu'un fossé enherbé : elle assure le transport des eaux de ruissellement et favorise simultanément leur stockage et leur infiltration. La noue présente une forme moins prononcée que celle d'un fossé et ressemble plus à une légère dépression développée longitudinalement. Cette dénomination pour ce type d'aménagement est extrapolée du nom des bras morts des rivières (noue, brotteaux...) qui, dans certains cas, ne sont en eau que lors des inondations (Cf. Schéma suivant).

Schéma 5 : Noue



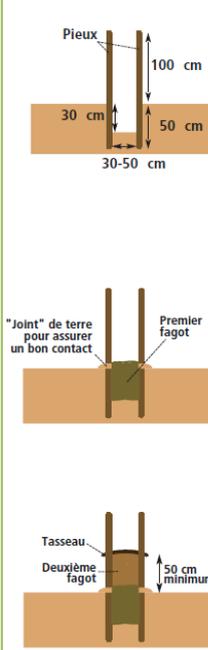
3.2.1.3 Les fascines

Le but de ces fascines est multiple :

- diminution des vitesses d'écoulement dans les talwegs,
- diffusion de la lame d'eau,
- décantation des M.E.S ...

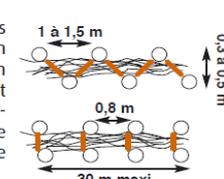
L'emplacement est privilégié sur un axe de ruissellement ou d'érosion concentré.

Ces aménagements sont réalisés à partir de bois mort ou bien à partir de branches vivantes (Cf. Schéma suivant, illustration de fascines de saule). A terme, la fascine devient alors une haie. Dans un premier temps, ce sont les branchages qui sont efficaces pour freiner les ruissellements et quand les branchages ont vieilli, les arbustes et la haie continuent à jouer un rôle vis-à-vis du ruissellement. Ce type de fascine "vivante" est beaucoup plus pérenne dans le temps et donc à privilégier.



1 - Faites une tranchée pour enterrer le premier fagot :
 15 à 30 cm de profondeur et 30 à 50 cm de largeur environ.

2 - Enfoncez deux rangées de pieux sur les bords de la tranchée.
 Les pieux sont positionnés tous les 1 m à 1 m 50 en quinconce ou tous les 80 cm environ en vis-à-vis. Ils sont enfoncés de 50 cm de profondeur. Pour une meilleure longévité, la tête doit être taillée en biseau.

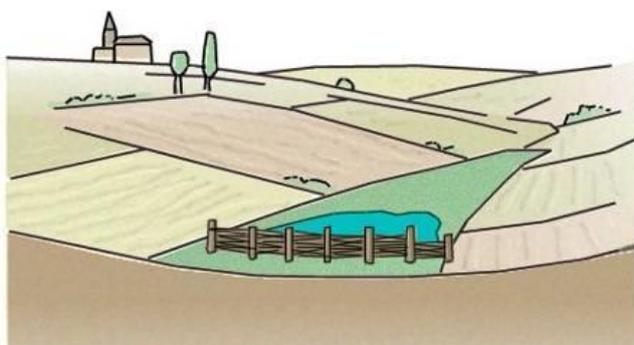


3 - Garnissez la tranchée de fagots de branchages.
 Le premier fagot dépasse un peu de la tranchée afin d'assurer une continuité des branchages avec le fagot suivant. La terre enlevée de la tranchée sera reposée sur le côté du caisson, afin d'assurer un bon contact entre le premier fagot et le sol, notamment en surface. Ensuite, veillez aussi à assurer une bonne jonction entre les fagots sur la longueur.

Le bourrage est disposé à l'horizontal, sur une hauteur de 50 cm à 1 mètre au dessus du terrain naturel amont. La longueur de la fascine est au moins égale à la largeur des écoulements les plus importants observés.

Tassez bien les fagots avec le pied, tout en disposant des tasseaux fixés aux pieux par des fils de fer, afin de maintenir l'ensemble. Ne coupez pas les pieux au ras du fagot, même s'ils dépassent de 50 cm, l'excédent permettra de rehausser le bourrage si nécessaire.

Schéma 6 : Fascine



NB1 : Quand le talweg est peu prononcé (plat et large) le ruissellement est alors assez diffus et risque de contourner la fascine si elle n'est pas suffisamment longue.

De plus, au fil du temps, la présence de la fascine va modifier les écoulements à cause de la terre qui s'accumule devant. Il faudra donc être vigilant en cas de formation d'une ravine d'écoulement contournant la fascine (extension éventuellement de la fascine, haie, bande enherbée, ...).

NB2 : L'efficacité du filtre joué par la fascine dépend de la qualité du fagot. Il doit être très bien serré et contenir des branches, de différents calibres assez fins (3 cm de diamètre maximum), positionnées têtes bêtes. Privilégier les jeunes branches qui sont à la fois souples et comportent de nombreuses ramifications. Certaines essences comme le hêtre, le noisetier (et le saule) confèrent aux fagots une meilleure tenue dans le temps.

Réalisation de la fascine (extrait de la fiche érosion n°12 AREAS-Chambre d'Agriculture) :

Pour réaliser une fascine vivante
 qui évoluera vers une haie, tous les pieux ou un pieu sur deux, sont en saule, ainsi qu'éventuellement quelques branches des fagots enterrés.



SBV Dan Veuilles

Fascine vivante

Pour assurer l'efficacité de la fascine dans le temps, des gaules fines de saules sont piquées tous les 15 cm environ entre les pieux. Pour assurer leur reprise elles doivent être enfoncées à environ 50 cm de profondeur. Toutes les autres caractéristiques sont les mêmes que pour une fascine "morte".

La fascine en tressage



SBV Dan Veuilles

Lorsque l'on dispose de peu de place et que la surface amont ne dépasse pas 2 à 3 hectares, on peut réaliser une fascine en tressage. Celle-ci ne comporte qu'une seule rangée de pieux plantés tous les 80 cm à 1 mètre environ autour desquels sont tressées des gaules fines et souples de saule ou à défaut de noisetier, dès le fond de la tranchée.

La fascine en tressage est souvent utilisée pour protéger ou consolider les talus

Cette technique est souvent utilisée pour les parcelles qui dominent un chemin ou une route et dont le talus s'érode.

3.2.1.4 Les haies

Une haie permet de ralentir les écoulements et favorise l'infiltration et le dépôt de terre hors des zones vulnérables. Elle constitue un obstacle perméable au ruissellement. Les tiges de la haie freinent les ruissellements. Cette diminution de la vitesse favorise l'infiltration et la sédimentation des particules.

Le tableau ci-dessous présente les vitesses de ruissellement en fonction du type de haie.

Tableau 1 : Vitesse d'écoulement en fonction du type de haie

		Haie dense	Haie peu dense
Densité		60 tiges / m ²	1 tige / m ²
Diamètre des tiges		2 cm	8 cm
Vitesse moyenne du ruissellement pour une pente de ...	3 %	0.12 m/s	0.40 m/s
	15 %	0.55 m/s	2 m/s
Intérêt hydraulique		Très fort	moindre

Afin d'être plus efficace d'un point de vue hydraulique, A la plantation, une haie dense est constituée de 6 pieds au mètre linéaire avec des espèces qui ont la faculté de se densifier du pied.

La haie est plantée soit en 2 rangées avec un écartement entre les plants et entre les rangs de 33 cm, soit en 3 rangées avec un écartement entre les plants et entre les rangs de 50 cm.

La pratique du recépage des plants facilite la densification du pied de la haie.

Pour répondre aux aspects hydrauliques, une haie est donc plantée :

- ❖ Sur deux ou trois rangs
- ❖ En quinconce
- ❖ Avec un espacement entre pied le plus serrés possible

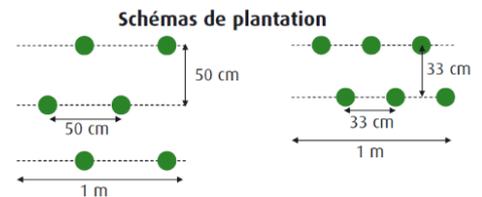
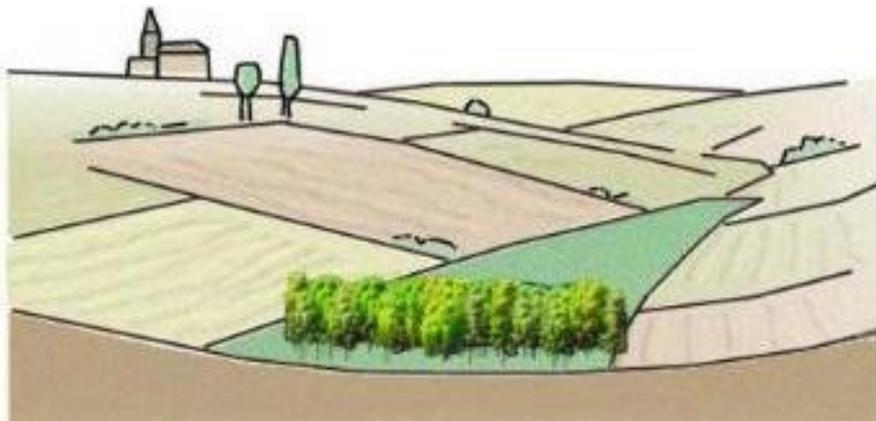


Schéma 7 : Haie



3.2.1.5 Les merlons

Il s'agit de créer de petits obstacles dès la formation du ruissellement afin d'en favoriser l'infiltration :

- Un merlon éventuellement complété d'un fossé. La terre extraite du fossé constitue un merlon d'environ 30 cm de hauteur ;
- Des empochements. Un creux est créé dans l'accotement d'une voie favorisant l'infiltration, le ralentissement et la décantation des ruissellements.

La multiplication de ces petits aménagements permet de limiter significativement les désordres hydrauliques sur un bassin versant, particulièrement les phénomènes d'érosion et de coulées de boue.

Schéma 8 : Merlon, avec ou sans fossé en amont



Schéma 9 : Série d'empochements alimentés par un « passage à gué » ou « cassis »



3.2.1.6 Les fossés

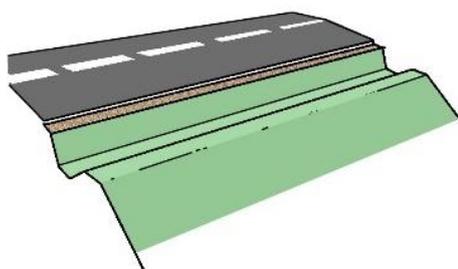
Les fossés sont des structures linéaires plutôt étroites, assez profondes, à rives abruptes. De la même manière que les noues, ils canalisent les eaux et les évacuent par infiltration et/ou vers un exutoire par débit régulé. Ils permettent cependant de gérer des volumes et des débits plus importants que les noues.

En cas de fortes pentes, des redents peuvent être ajoutés dans le fossé, permettant d'augmenter la capacité de stockage et de ralentir les écoulements.

Entretien : semblable à celui de la noue. Pour les fossés routiers, une gestion différenciée est conseillée en ne fauchant que les parties essentielles à la sécurité et à son bon fonctionnement, et en ne désherbant qu'autour des panneaux.



Schéma 10 : Fossé – principe et illustration

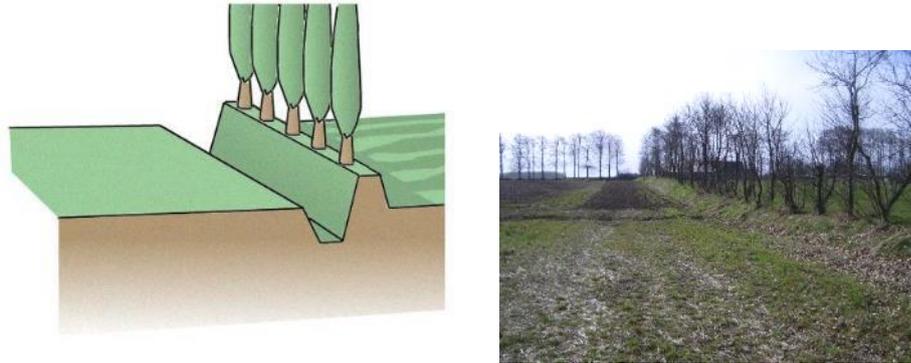


3.2.1.7 Les fossés merlons

Les fossés merlons permettent de canaliser les eaux tout en favorisant leur infiltration et leur stockage. Ils évitent ainsi la formation de ravines et améliorent la qualité des eaux en piégeant les matières en suspension. Les fossés peuvent être cloisonnés.

Le fossé et le merlon se présentent de manière indépendante ou peuvent être associés. On parle alors de fossés-merlons. (Cf. Schéma suivant).

Schéma 11 : Fossés-merlons



3.2.1.8 Les fossés à redent

Les fossés à redents collectent les eaux tout en favorisant leur infiltration et leur stockage. Ils évitent ainsi la formation de ravines et améliorent la qualité des eaux en piégeant les matières en suspension.

Les redents augmentent le volume de stockage et optimisent l'infiltration sur le linéaire de l'aménagement.

Selon la configuration des fossés, les redents peuvent être en terre argileuse, enrochement ou paroi maçonnée.

Schéma 12 : Fossés-à redent



3.2.1.9 Fossés de décantation

Les fossés de décantation piègent les matières en suspension et réduisent l'encombrement des ouvrages en aval (par exemple une canalisation d'eaux pluviales). Ils favorisent l'infiltration et le microstockage.

Grâce à un fond de fossé environ 50 cm inférieur au fil d'eau de la canalisation, ce type d'aménagement d'hydraulique douce optimise la décantation et piège notamment les limons vers la canalisation.

Schéma 13 : Fossés de décantation

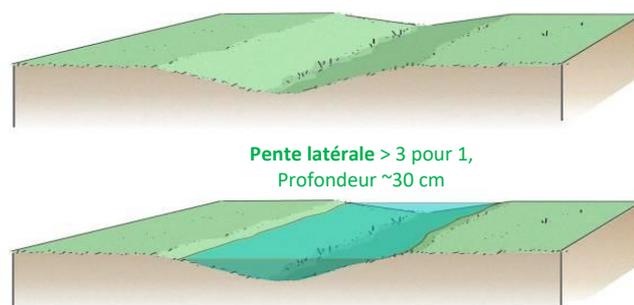


3.2.1.10 Noue enherbée

Une noue fonctionne de la même manière qu'un fossé enherbé : elle assure le transport des eaux de ruissellement et favorise simultanément leur stockage et leur infiltration.

Sa forme est moins prononcée que celle d'un fossé et ressemble plus à un profilage du terrain. Cette dénomination pour ce type d'aménagement est extrapolée du nom des bras morts des rivières (noue, brotteaux...) qui, dans certains cas, ne sont en eau que lors des inondations (Cf. Schéma suivant).

Schéma 14 : Fossés-talus



3.2.1.11 Curage de fossé

Les fossés permettent de canaliser les eaux tout en favorisant leur infiltration et leur stockage. Ils évitent ainsi la formation de ravines et améliorent la qualité des eaux en piégeant les matières en suspension.

Variantes :

Les fossés peuvent être cloisonnés ou muni de redents (cf. article 3 suivant).

En amont d'une canalisation d'eau pluviale par exemple, le fossé peut présenter une sur-profondeur pour optimiser la décantation et limiter l'apport de limon vers la canalisation (cf. article 4 suivant).

L'objectif d'un curage de fossé est de d'agrandir la section hydraulique et assurer une pente homogène sur l'ensemble du secteur de travail via la mise en œuvre de travaux de terrassement.

Schéma 15 : Fossé curé



3.2.1.12 Aménagement d'une tête d'aqueduc

La tête d'aqueduc, installée en entrée de canalisation d'eau pluviale et muni d'un barreaudage, évite les embacles et l'obstruction des canalisations. En outre, muni d'une décantation, elle réduit la fréquence nécessaire d'entretien en piégeant les limons et graviers.

La tête d'aqueduc protège le collecteur aval.

Pour une efficacité optimale, l'ouvrage peut prendre la forme d'un ouvrage siphonoïde (cf. illustration ci-contre) qui piègera toute particule flottante, y compris hydrocarbures.

Schéma 16 : Tête d'aqueduc



3.2.1.13 Les mares

Les mares peuvent être regroupées en 2 familles distinctes :

- Les mares « traditionnelles » simples

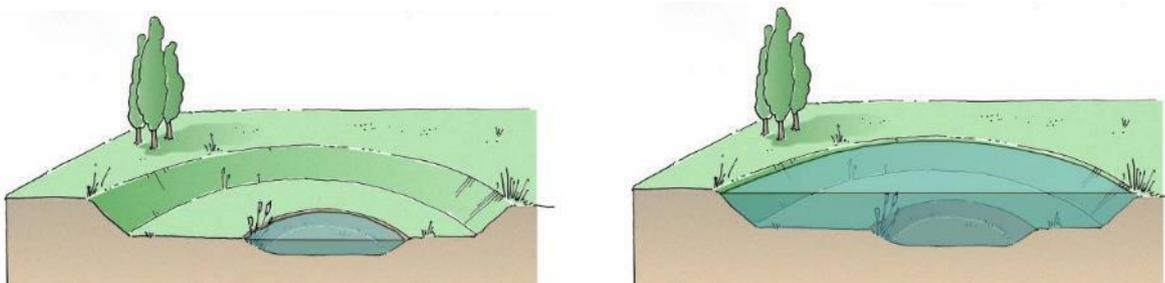
Ces mares occupent généralement un point bas, une petite dépression ou cuvette. Leur particularité est de ne pas disposer de débit de fuite.

A la fin de l'été, sous les effets conjugués de l'infiltration et de l'évaporation, elles n'occupent généralement que le fond de la cuvette laissant ainsi un volume de stockage disponible.

Au premier épisode pluvieux conséquent, celui-ci est rapidement occupé interdisant ainsi tout écrêtement de nouveau volume ruisselé tant qu'une vidange n'est pas intervenue.

Il va sans dire qu'en période hivernale (ou pluvieuse) la fréquence des pluies couplée à la faiblesse des capacités d'infiltration ou d'évaporation ne permet pas de disposer d'un volume conséquent ; le rôle d'une telle mare est alors très limité (Cf. Schéma suivant).

Schéma 17 : Mare traditionnelle



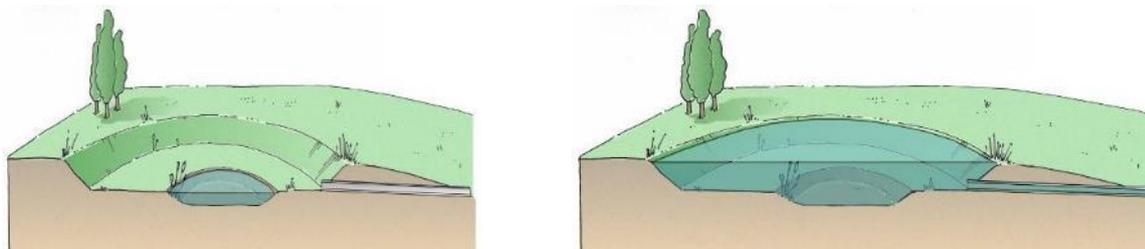
- Les mares avec débit de fuite

Les mares les plus efficaces en termes de lutte préventive contre les inondations sont celles qui disposent d'un ouvrage de fuite qu'il soit rustique ou plus complexe.

L'adjonction d'un débit de fuite à une mare « traditionnelle » lui permet de jouer un rôle tampon efficace.

Au plus fort de la crue, la mare stocke les ruissellements au niveau du volume utile nominal, et ainsi régule le débit de pointe. Par la suite, un débit de fuite lui permet de se vidanger en restituant progressivement les eaux stockées. Rapidement, le volume utile de stockage est à nouveau disponible ce qui permet à la mare de jouer son rôle écrêteur lors de l'épisode pluvieux suivant (Cf. Schéma suivant).

Schéma 18 : Mare tampon



3.3 Description des aménagements

3.3.1 Synthèses des types aménagements, objet de la DIG

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des types d'aménagements proposés, totalement ou partiellement en parcelle privé.

Schéma 19 : Synthèses des types d'aménagements proposés

Type d'aménagement	Quantité
haie	19
fossé ou noue	8
fossé à redents	8
fossé et merlon	2
Mare tampon	2
Entretien d'un fossé et pose de redents ou de grilles anti-embâcle	2
Merlon planté et bande d'herbe	2
Reprise de la noue et création d'un empochement	1
Reprise de l'entonnement ou reprofilage fossé existant	1
noue + merlon + reprise de l'entonnement EP	1
Total hydraulique douce	46

N.B : La surface totale des 2 mares tampons VAU1 et VAU3b représente près de 500 m², soit une surface en deçà du seuil de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature Loi sur l'eau.

3.3.2 Présentation des aménagements

Les planches de localisation des aménagements avec le tableau descriptif des aménagements est présenté dans l'annexe suivante.

Annexe 1 : Fiches de localisation des aménagements

4

Justification du caractère d'intérêt général du projet

Le présent dossier d'intérêt général va permettre au syndicat, l'exécution et l'exploitation de tous travaux sur les trois secteurs concernés via des aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile permettant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement pour lutter contre les inondations, l'érosion des sols et la pollution (*article L211-7 du code de l'environnement*)

L'objectif majeur recherché au travers du présent programme d'aménagements est de freiner les ruissellements en agissant sur l'ensemble du bassin versant, de sorte à compenser les effets du drainage agricole et urbain.

Il s'agit de réaliser de petits aménagements agissant sur les matières en suspension afin d'éviter les départs de terre dès l'origine ou en provoquant la sédimentation en amont des zones sensibles. Il s'agit également de limiter les débits en limitant la formation du ruissellement afin de les rendre compatibles autant que possible avec les ouvrages existants pour assurer une protection efficiente des habitations et des infrastructures.

4.1 Intérêts des aménagements

Les étendues cultivées drainées du bassin versant présentent des amorces de talwegs qui se transforment rapidement en petits cours d'eau. Le paysage est peu doté d'éléments naturels, comme des mares ou des étangs, susceptibles de ralentir les écoulements superficiels. Les voiries traversent généralement les talwegs, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux inondations. Les fossés et les busages, souvent sous-dimensionnés, ne sont pas en mesure de gérer efficacement les réponses rapides et intenses du bassin versant.

Cette insuffisance conduit régulièrement à des inondations des routes et, parfois, des propriétés situées à proximité, accompagnées de dépôts de boue.

À ce jour, 70 dysfonctionnements ont été recensés.



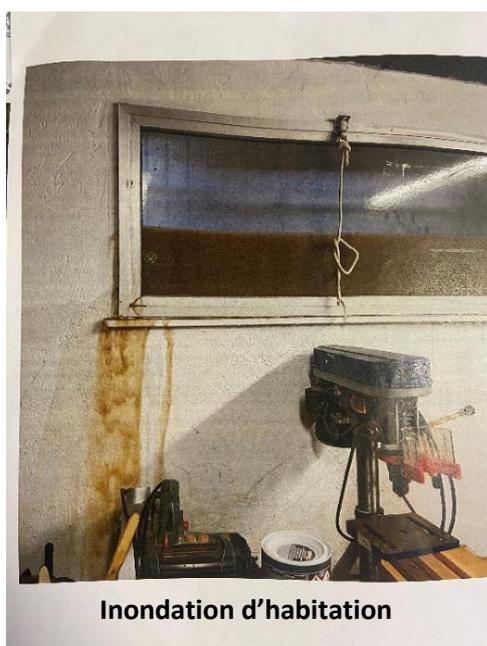
En milieu urbain, les eaux de ruissellement sont rapidement évacuées via des canalisations, mais celles-ci sont rarement dotées de bassins tampons pour réguler le flux. Le bassin versant, en réponse aux orages, génère des ruissellements rapides, propices aux à-coups hydrauliques qui se propagent vers les cours d'eau. Une configuration particulière, comme celle du bassin versant de la Fosse aux Coqs, accentue la mise en charge du cours d'eau, augmentant ainsi le risque d'inondation dans cette zone.



Ruissellements/inondation de voirie



Inondation à Crécyl-la-Chapelle en aval du secteur d'étude



Inondation d'habitation



Ruissellements chez les riverains

Les 46 aménagements, dit d'Hydraulique douce sont des d'aménagements préventifs contre des dysfonctionnements qui seront complétés d'ouvrages plus structurants (zones de rétention temporaires).

Les mesures préventives consistent à réaliser de petits aménagements visant la protection des biens et des personnes en aval. Le plus souvent en amont des bassins versants ces aménagements visent à favoriser le microstockage et l'infiltration ; limiter les ruissellements et leur vitesse. Ils peuvent être accompagnés de mesures agro-environnementales favorisant également l'infiltration et limitant les risques d'érosion des sols.

4.2 Compatibilité avec les documents de planification et d'orientation

4.2.1 Compatibilité avec la directive européenne 2000/60/CE

Le programme d'aménagements prévoit la mise en place d'actions permettant d'améliorer la qualité des eaux de ruissellement et donc de garantir une bonne qualité de l'eau potable captée.

Le projet est donc en accord avec la directive européenne 2000/60/CE.

4.2.2 Compatibilité avec le SDAGE Seine Normandie 2022-2027

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est le document de planification appelé « plan de gestion » dans la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être « compatibles, ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE (art. L. 212-1, point XI, du code de l'environnement).

Le projet s'inscrit dans le périmètre du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027. Le comité de bassin, qui rassemble des représentants des usagers, des associations, des collectivités et de l'État, a adopté le SDAGE pour la période 2022-2027, le 23 mars 2022.

Ce SDAGE s'articule autour de cinq orientations fondamentales :

- L'orientation fondamentale 1 - Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés, et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée ;
- L'orientation fondamentale 2 - Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable ;
- **L'orientation fondamentale 3 - Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles ;**
- L'orientation fondamentale 4 - Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique ;
- L'orientation fondamentale 5 - Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.

Les présents aménagements rentrent dans le cadre de l'orientation 3.1-Réduire les pollutions à la source, l'orientation 3.2 - Améliorer la collecte des eaux usées et la gestion du temps de pluie pour supprimer les rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu.

Le programme d'aménagements prévu vise les mêmes objectifs que les orientations du SDAGE. En effet, le projet est intégré dans une démarche simultanée de protection contre les inondations et de protection globale de la ressource en eau.

Ainsi, le projet est compatible avec l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE Seine Normandie.

4.2.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 reprise par la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques 2006/1772 du 30 décembre 2006 impose une planification systématique et obligatoire de toutes les ressources en eau par la création de SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), à l'échelle des grands bassins hydrographiques, et de SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), à une échelle géographique plus limitée.

Pour un territoire considéré, un SAGE « fixe les objectifs généraux d'utilisation, et les dispositions permettant de satisfaire aux principes énoncés aux articles L.211-1 et L.430-1 » (article 75 de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006).

Un SAGE est en fait un projet collectif rassemblant les usagers et acteurs de l'eau pour la définition et la mise en œuvre d'une gestion raisonnée des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un territoire ou périmètre cohérent vis-à-vis de la problématique « eau », coïncidant le plus souvent avec un bassin versant de cours d'eau.

Le territoire est inscrit dans le SAGE des deux Morin. Il s'articule autour de sept enjeux fondamentaux :

- 1 **Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE**
- 2 **Améliorer la qualité de l'eau**
Objectif 2.2 : Atteindre le bon état des eaux
Orientation 7 : réduire les transferts par ruissellement
- 3 **Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et milieux associés**
- 4 **Connaître et préserver les zones humides dont les marais de St Gond**
- 5 **Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau**
Objectif 5.1 ; Limiter le ruissellement et les apports d'eau artificiels à la rivière dans une optique de solidarité amont-aval
Orientation 14 : Améliorer la gestion du ruissellement
- 6 **Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau**
- 7 **Concilier les activités de loisirs liées à l'eau être elles et avec la préservation du milieu naturel**

Ainsi, le projet est compatible avec l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE des deux Morin.

4.2.4 Compatibilité avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2022-2027

Dans le cadre de la Directive inondation (Directive européenne 2007/60/CE) du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, la France a élaboré une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation.

Cette stratégie a pour objectif principal de réduire les conséquences négatives, de tous les types d'inondation, pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

La mise en œuvre de la Directive inondation se décompose en plusieurs phases :

- ❖ Phase 1 : Evaluation Préliminaire des Risques d'inondation (EPRI) ;
- ❖ Phase 2 : Identification des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) ;
- ❖ Phase 3 : Cartographie des aléas et des enjeux sur les TRI ;
- ❖ Phase 4 : Elaboration d'une Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI), des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) à l'échelle du district hydrographique et des Stratégies Locales de Gestion du Risque inondation (SLGRI).

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine Normandie 2022-2027 a été approuvé, par arrêté le 3 mars 2022. Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) fixe sur le bassin Seine-Normandie quatre objectifs relatifs à la gestion des inondations, déclinés en 80 dispositions. Les quatre objectifs stratégiques sont :

- ✓ **Objectif 1 : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité ;**
1.A – Evaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations
- ✓ **Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages ;**
2.E – Prévenir et lutter contre le ruissellement à l'échelle du bassin versant.
- ✓ Objectif 3 : Améliorer la prévision des phénomènes hydrométéorologiques et se préparer à gérer la crise ;
- ✓ Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque.

Ainsi, le projet est compatible avec l'atteinte des objectifs fixés par le PGRI Seine-Normandie.

5

Mémoire explicatif

5.1 Périmètre de la demande de DIG et enquête parcellaire

Conformément à l'article L.151-37 du code rural, l'occupation temporaire des terrains rendue nécessaire pour la réalisation des travaux doit être autorisée par arrêté préfectoral, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 29 décembre 1892 relative au dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics.

Le tableau suivant synthétise les informations relatives aux parcelles concernées par les aménagements d'hydraulique douce à réaliser.

Tableau 2 : Tableau synthétique des parcelles concernées par aménagements d'hydraulique douce

ID	Travaux prévus	Commune	Voie d'accès	Section	N°	Surface indicative	Propriétaires	
							Etat civil	Adresse
BOU(H2)	Création de haie	Bouleurs	Chemin de Sarcy à Coulommies	ZB	0074	15 m ²	Monsieur PHILIPPE JEAN PIERRE et MADAME PHILIPPE EVELYNE	LES PRES DE FONTENELLE - 77580 COULOMMES
				ZB	0076	150 m ²	Monsieur PHILIPPE JEAN PIERRE et MADAME PHILIPPE EVELYNE	LES PRES DE FONTENELLE - 77580 COULOMMES
				ZB	0077	108 m ²	Monsieur PHILIPPE JEAN PIERRE et MADAME PHILIPPE EVELYNE	LES PRES DE FONTENELLE - 77580 COULOMMES
				ZB	0078	45 m ²	Monsieur PHILIPPE JEAN PIERRE et MADAME PHILIPPE EVELYNE	LES PRES DE FONTENELLE - 77580 COULOMMES
				ZB	0079	9 m ²	Monsieur MAILLARD CLAUDE GABRIEL LOUIS	9, RUE DE LA REPUBLIQUE - 77580 BOULEURS
				ZB	0080	41 m ²	Monsieur MAILLARD CLAUDE GABRIEL LOUIS	9, RUE DE LA REPUBLIQUE - 77580 BOULEURS
				ZB	0082	70 m ²	COMMUNE DE BOULEURS	24, RUE DE L'EGLISE - 77580 BOULEURS
				ZB	0083	270 m ²	Monsieur MAHE JEAN PIERRE RAYMOND THEODORE	49, GRANDE RUE - 77580 COULOMMES
				ZB	0290	165 m ²	Monsieur MAILLARD CLAUDE GABRIEL LOUIS	9, RUE DE LA REPUBLIQUE - 77580 BOULEURS
BOU(H3)	Création de haie	Bouleurs	Rue du Montpichet / Chemin de Rebais	ZI	0045	105 m ²	MADAME VALLEE MARYSE	24 RUE DE LA RONCE - 77580 VOULANGIS

ID	Travaux prévus	Commune	Voie d'accès	Section	N°	Surface indicative	Propriétaires	
							Etat civil	Adresse
				ZI	0054	45 m ²	MADAME VALLEE CLAUDINE et MONSIEUR VALLEE PASCAL	29 RUE DE MONTPICHET - 77580 BOULEURS
				ZI	0055	50 m ²	MADAME NICOLAS MAUD	16 RUE DES FOSSES ST BERNARD - 75005 PARIS
				ZI	0353	200 m ²	MADAME VALLEE CLAUDINE et MONSIEUR VALLEE PASCAL	29 RUE DE MONTPICHET - 77580 BOULEURS
				ZI	0445	280 m ²	MONSIEUR VALLEE PASCAL	29 RUE DE MONTPICHET - 77580 BOULEURS
BOU(H4)	Création de haie	Bouleurs	Rue du Montpichet	ZH	0010	60 m ²	Monsieur VALLEE FRANCIS	2 RUE CREUSE - 77169 CHAUFFRY
				ZH	0011	35 m ²	Monsieur VALLEE FRANCIS	2 RUE CREUSE - 77169 CHAUFFRY
				ZH	0012	750 m ²	Monsieur VALLEE FRANCIS	2 RUE CREUSE - 77169 CHAUFFRY
				ZH	0112	2 m ²	COMMUNE DE BOULEURS	24, RUE DE L'EGLISE - 77580 BOULEURS
				ZH	0160	340 m ²	MADAME CRUZ SYLVIE	24 RUE DU FER A CHEVAL - 91590 D HUISON LONGUEVILLE
BOU(H5)	Création de haie	Bouleurs	Rue de Montpichet	ZH	0160	70 m ²	MADAME CRUZ SYLVIE	24 RUE DU FER A CHEVAL - 91590 D HUISON LONGUEVILLE
BOU10	Création de haie	Bouleurs	Chemin de Sarcy à Coulommès	ZB	0089	65 m ²	Madame GIBERT HUGUETTE	56 GRANDE RUE - 77580 COULOMMES
				ZB	0090	100 m ²	Monsieur GIBERT CHRISTIAN	2, RUE DE LA CHAPELLE - 77120 AMILLIS
							Monsieur GIBERT ROLAND	88, RUE ROYALE - 77120 MOUROUX
							Madame GIBERT VERONIQUE ESTELLE GEORGETTE	32, RUE DE MONTESQUIOU - 77120 MAUPERTHUIS
							Madame SINGER SYLVIE	8, AVENUE DU GENERAL LECLERC - 94140 ALFORTVILLE
				ZB	0093	165 m ²	COMMUNE DE BOULEURS	24, RUE DE L'EGLISE - 77580 BOULEURS
Madame COMTE MICHELINE et Madame COUSIN SIMONE	7 RUE MARCEL ANDRIEUX - 77450 MONTRY							
BOU11	Création de haie	Bouleurs	Chemin de Sarcy à Coulommès	ZC	0026	70 m ²	COMMUNE DE BOULEURS	24, RUE DE L'EGLISE - 77580 BOULEURS
				ZC	0027	70 m ²	Madame LOUIS JACQUELINE	6, AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 77580 CRECY LA CHAPELLE
BOU1b	Création d'un fossé à redents	Bouleurs	Rue du Montpichet	ZH	0112	75 m ²	COMMUNE DE BOULEURS	24, RUE DE L'EGLISE - 77580 BOULEURS
				ZI	0045	90 m ²	MADAME VALLEE MARYSE	24 RUE DE LA RONCE - 77580 VOULANGIS
BOU2b	Reprise de l'entonnement de l'ancien fossé et curage	Bouleurs	Rue du Montpichet	ZH	0072	8 m ²	DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE	CS 50377 12 RUE DES SAINTS PERES - 77010 MELUN CEDEX

ID	Travaux prévus	Commune	Voie d'accès	Section	N°	Surface indicative	Propriétaires	
							Etat civil	Adresse
				ZH	0112	20m ²	COMMUNE DE BOULEURS	24, RUE DE L'EGLISE - 77580 BOULEURS
BOU4c	Création d'un fossé et d'un merlon	Bouleurs	Chemin de Laitre	ZB	0034	90 m ²	Monsieur GIBERT CHRISTIAN	2, RUE DE LA CHAPELLE - 77120 AMILLIS
							Monsieur GIBERT ROLAND	88, RUE ROYALE - 77120 MOUROUX
							Madame GIBERT VERONIQUE ESTELLE GEORGETTE	32, RUE DE MONTESQUIOU - 77120 MAUPERTHUIS
							Madame SINGER SYLVIE	8, AVENUE DU GENERAL LECLERC - 94140 ALFORTVILLE
							Madame GIBERT HUGUETTE	56 GRANDE RUE - 77580 COULOMMES
ZB	0039	3 m ²	COMMUNE DE BOULEURS	24, RUE DE L'EGLISE - 77580 BOULEURS				
BOU5b	Création d'un fossé	Bouleurs	Rue du Tilleul	AA	0059	45 m ²	Monsieur FUJITA ALAIN MIYOKI	29 RUE HEURTAULT APPT 421 ETG 02 - 93300 AUBERVILLIERS
							Monsieur FUJITA OLIVIER KIJIRO	CREUX AUX MOINES - 89116 CUDOT
							Madame MUNOZ ANNE-LISE	31 RUE DES BOURDONNAIS - 78000 VERSAILLES
							Madame TOUCHARD CATHERINE	103 RUE ST MARC - 45000 ORLEANS
							Madame THILL DANIELE	17 RUE DE GRAVIN - 77580 GUERARD
AA	0060	120 m ²	Monsieur THILL BERNARD	18 RUE DE GRAVIN - 77580 GUERARD				
BOU6	Merlon planté et bande d'herbe	Bouleurs	Rue des Roches / Route de Férolles	AC	0077	190 m ²	Monsieur PHILIPPE JEAN PIERRE et MADAME PHILIPPE EVELYNE	LES PRES DE FONTENELLE - 77580 COULOMMES
							Madame MOILLET JACQUELINE	4, Rue NEUVE - 77860 QUINCY-VOISINS
							Madame RAOULT LUCIE	38, RUE DES ROCHES - 77580 BOULEURS
							Monsieur RAOULT DIDIER	20, RUE DE DAINVILLE - 77580 COUTEVROULT
							Monsieur RAOULT GUY	38, RUE DES ROCHES - 77580 BOULEURS
							Monsieur RAOULT RAYMOND	22, Rue de PROVINS - 77520 MONS-EN-MONTOIS
							Monsieur RAOULT THIERRY	11, Rue SEBASTIEN DE BROSSARD - 77100 MEAUX
							ZD	0241
ZD	0287	120 m ²	Monsieur PHILIPPE JEAN PIERRE et MADAME PHILIPPE EVELYNE	LES PRES DE FONTENELLE - 77580 COULOMMES				

ID	Travaux prévus	Commune	Voie d'accès	Section	N°	Surface indicative	Propriétaires	
							Etat civil	Adresse
BOU7	Création d'un fossé à redents	Bouleurs	Rue de Férolles / Chemin de Sarcy à Coulommies	ZB	0113	220 m ²	Madame THILL DANIELE et Monsieur THILL BERNARD	7 RUE MARCEL ANDRIEUX - 77450 MONTRY
				ZB	0115	150 m ²	Madame THILL DANIELE et Monsieur THILL BERNARD	7 RUE MARCEL ANDRIEUX - 77450 MONTRY
BOU8	Création d'un fossé à redents	Bouleurs	Rue de Férolles	ZD	0227	45 m ²	Madame MOILLET JACQUELINE	4, Rue NEUVE - 77860 QUINCY-VOISINS
							Madame RAOULT LUCIE	38, RUE DES ROCHES - 77580 BOULEURS
							Monsieur RAOULT DIDIER	20, RUE DE DAINVILLE - 77580 COUTEVROULT
							Monsieur RAOULT GUY	38, RUE DES ROCHES - 77580 BOULEURS
							Monsieur RAOULT RAYMOND	22, Rue de PROVINS - 77520 MONS-EN-MONTOIS
							Monsieur RAOULT THIERRY	11, Rue SEBASTIEN DE BROSSARD - 77100 MEAUX
				ZD	0241	50 m ²	Monsieur GIBERT PASCAL	61 GRANDE RUE - 77580 COULOMMES
				ZD	0287	180 m ²	Monsieur PHILIPPE JEAN PIERRE et MADAME PHILIPPE EVELYNE	LES PRES DE FONTENELLE - 77580 COULOMMES
ZD	0289	110 m ²	Monsieur PHILIPPE JEAN PIERRE et MADAME PHILIPPE EVELYNE	LES PRES DE FONTENELLE - 77580 COULOMMES				
BOU9	Création de haie	Bouleurs	Rue de Férolles	ZB	0111	190 m ²	Madame COMTE MICHELINE et Madame COUSIN SIMONE	7 RUE MARCEL ANDRIEUX - 77450 MONTRY
				ZB	0112	40 m ²	Madame COMTE MICHELINE et Madame COUSIN SIMONE	7 RUE MARCEL ANDRIEUX - 77450 MONTRY
COU1	Création d'un fossé à redents	Coutevroult	Rue de Montaigu	XD	0115	90 m ²	DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE	CS 50377 12 RUE DES SAINTS PERES - 77010 MELUN CEDEX
				XD	0116	9 m ²	CHRISTNER CHRISTAN	94 RUE DU SERGENT BOBILLOT 93100 MONTREUIL
				XD	0125	90 m ²	BLONDEL DOMINIQUE ET CATHERINE	LE VAL D'HAUMONT - 44 ALLEE DE LA BRECHE DU ROY 27130 PULLAY
				XD	0126	15 m ²	AFR DE COUTEVROULT	15 RUE DE LA BROSSE 77580 COUTEVROULT
				XD	0127	30 m ²	MUTUELLE NATIONALE DES ARTISTES	10 AVENUE DE L'OPERA 75001 PARIS
				XD	0128	80 m ²	CONTEYSSOUZE DANIEL	3 RUE FERDINAND JACOB 95650 BOISSY L'AILLERIE
MAI(H1)	Création de haie	Maisoncelles en Brie	RD 228	OB	0001	5 m ²	THOMAS Cédric	FERME DE MONTGODEFROY 77580 MAISONCELLES EN BRIE

ID	Travaux prévus	Commune	Voie d'accès	Section	N°	Surface indicative	Etat civil	Propriétaires	Adresse
				OB	0005	80 m ²	THOMAS Cédric	FERME DE MONTGODEFROY 77580 MAISONCELLES EN BRIE	
MAI(H2)	Création de haie	Maisoncelles en Brie	Rue de la Borde	OB	0160	80 m ²	Mme LE SEIGNEUR Ghislaine	11 Rue du Chemin des Dames 02880 MISSY SUR AISNE	
MAI4a	Curage du fossé et pose de redents	Maisoncelles en Brie	Rue de Crécy	YB	0001	60 m ²	THOMAS Cédric	FERME DE MONTGODEFROY 77580 MAISONCELLES EN BRIE	
MAI6b	Création de haie	Maisoncelles-en-Brie	Chemin agricole entre la rue de Montaudier et la rue de Méroger	OA	0393	30 m ²	GFA DE LA FERME DE ROIZE	FERME DE ROIZE 77580 MAISONCELLES EN BRIE	
				OA	0403	150 m ²	GFA DE LA FERME DE ROIZE	FERME DE ROIZE 77580 MAISONCELLES EN BRIE	
MAI7	Création de haie	Maisoncelles-en-Brie	Lieu-dit La Tuilerie	OA	0456	780 m ²	GFA DE LA FERME DE ROIZE	FERME DE ROIZE 77580 MAISONCELLES EN BRIE	
				OA	0457	120 m ²	GFA DE MEROGER	FERME DE MEROGER 77580 MAISONCELLES EN BRIE	
				OA	0458	130 m ²	GFA DE MEROGER	FERME DE MEROGER 77580 MAISONCELLES EN BRIE	
				OA	0459	130 m ²	GFA DE LA FERME DE ROIZE	FERME DE ROIZE 77580 MAISONCELLES EN BRIE	
				OA	0460	235 m ²	GFA DE LA FERME DE ROIZE	FERME DE ROIZE 77580 MAISONCELLES EN BRIE	
QUV(H5)	Création de haie	Quincy Voisins	Rue de Moulignon	YO	0031	175 m ²	BARILLON Jean	1 rue Félix Maslé 77860 Quincy-Voisins	
QUV1	Création d'un fossé à redents	Quincy-Voisins	Rue de Moulignon	YO	0031	250 m ²	BARILLON Jean	1 rue Félix Maslé 77860 Quincy-Voisins	
				YO	0034	200 m ²	COMMUNE DE QUINCY-VOISINS	7 avenue de la République 77860 Quincy-Voisins	
				YN	0113	50 m ²	SA SANEF	30 boulevard Galliéni 92130 Issy-les-Moulineaux	
				YN	0115	300 m ²	UNDERBERG Margarette	chez M. DELCLAUX François Ferme du Courtillet 60500 Vineuil-St-Firmin	
				YN	0119	50 m ²	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT	Mairie - 7 avenue de la République 77860 Quincy-Voisins	
SAN(H1)	Création de haie	Sancy	Station d'Epuration	ZC	0008	200 m ²	LESAINTE Colette Françoise	6 rue Jean de Compans 77580 CRECY LA CHAPELLE	
				ZC	0009	280 m ²	AFR SANCY LES MEAUX	Mairie 77580 Sancy	
				ZC	0012	20 m ²	AFR SANCY LES MEAUX	Mairie 77580 Sancy	
SAN(H3)	Création de haie	Sancy	Entre rue de Crécy et la RD 21	ZD	0002	220 m ²	GFA DE LA FERME DE ROIZE	Ferme de Roize 77580 MAISONCELLE EN BRIE	
		Maisoncelles-en-Brie		OA	0548	400 m ²	GFA DE LA FERME DE ROIZE	FERME DE ROIZE 77580 MAISONCELLES EN BRIE	

ID	Travaux prévus	Commune	Voie d'accès	Section	N°	Surface indicative	Propriétaires	
							Etat civil	Adresse
SAN1	Curage du fossé et pose d'une grille anti-embâcle	Sancy	Rue du Chemin Vert	ZA	0006	5 m ²	CRASSIER Denise Eulalie Marie	7 pl Lafayette 77100 Meaux
				ZA	0008	12 m ²	ROSSIGNOL Suzanne	2rpt des bateliers 77860 St GERMAIN SUR MORIN
							POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
				ZA	0009	10 m ²	DEVILLERS Marc	1 rue Bertrand 77580 Vaucourtois
				ZA	0010	12 m ²	MEUNIER Françoise	32 rte de la Simandière 17920 BREUILLET
				ZA	0011	20 m ²	ROSSIGNOL Suzanne	2rpt des bateliers 77860 St GERMAIN SUR MORIN
							POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
				ZA	0014	10 m ²	ROSSIGNOL Suzanne	2rpt des bateliers 77860 St GERMAIN SUR MORIN
							POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
ZA	0015	4 m ²	JAQUET Bernard	83 av. du Maréchal Foch 77100 Meaux				
			JAQUET Denis	30 av. Georges Clémenceau 14150 OUISTREHAM				
ZA	0031	300 m ²	AFR SANCY LES MEAUX	Mairie 77580 Sancy				
SAN2	Création d'une noue enherbée + merlon et reprise de l'entonnement du réseau Eaux Pluviales	Sancy	Rue du Chemin Vert	ZA	0031	240 m ²	AFR SANCY LES MEAUX	Mairie 77580 Sancy
SAN3a	Création de haie	Sancy	Rue de la Tavenoterie	ZA	0020	15 m ²	POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
							POTTIER Pierre-Edouard	21 rue Ferraille 77600 JOSSIGNY
				ZA	0050	50 m ²	POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
POTTIER Pierre-Edouard	21 rue Ferraille 77600 JOSSIGNY							
SAN3b	Création de haie	Sancy	Rue de la Tavenoterie	ZA	0039	65 m ²	ROSSIGNOL Suzanne	2rpt des bateliers 77860 St GERMAIN SUR MORIN
							POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
				ZA	0049	5 m ²	ROSSIGNOL Suzanne	2rpt des bateliers 77860 St GERMAIN SUR MORIN
							POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES

ID	Travaux prévus	Commune	Voie d'accès	Section	N°	Surface indicative	Propriétaires	
							Etat civil	Adresse
SAN3c	Création de haie	Sancy	Rue de la Tavenoterie	ZA	0065	30 m ²	POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
							POTTIER Florentine	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
				ZA	0066	30 m ²	POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
							POTTIER Florentine	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
				ZA	0070	15 m ²	POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
							POTTIER Marion	4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
POTTIER Florentine	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES							
SAN3d	Merlon planté et bande d'herbe	Sancy	Chemin vert	OC	0657	40 m ²	ROSSIGNOL Suzanne	2rpt des bateliers 77860 St GERMAIN SUR MORIN
							POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
				OC	0658	10 m ²	ROSSIGNOL Suzanne	2rpt des bateliers 77860 St GERMAIN SUR MORIN
							POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
SAN4	Création d'un fossé à redents	Sancy	Station d'Epuraton	ZC	0012	15 m ²	AFR SANCY LES MEAUX	Mairie 77580 Sancy
				ZC	0021	250 m ²	BERTRAND Micheline	4 rue Casimir Perier 77450 CONDE STE LIBIAIRE
				ZC	0040	340 m ²	LESAINTE Colette Françoise	6 rue Jean de Compans 77580 CRECY LA CHAPELLE
				ZC	0042	20 m ²	AFR SANCY LES MEAUX	Mairie 77580 Sancy
SAN5	Fossé enherbé	Sancy	Rue de Meaux	ZB	32	180 m ²	ROSSIGNOL Suzanne	2rpt des bateliers 77860 St GERMAIN SUR MORIN
							POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
				ZB	52	90 m ²	POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
							POTTIER Pierre-Edouard	21 rue Ferraille 77600 JOSSIGNY
				ZB	39	45 m ²	ROSSIGNOL Suzanne	2rpt des bateliers 77860 St GERMAIN SUR MORIN
							POTTIER DANIEL	Bourneville 4 rue de Meaux 60890 MAROLLES
ZB	60	165 m ²	CHAPUIS ALAIN	3Chemin de Belou 77470 BOUTIGNY				

ID	Travaux prévus	Commune	Voie d'accès	Section	N°	Surface indicative	Propriétaires	
							Etat civil	Adresse
							GUASTALLI Gisèle Mireille Mauricette	4 rue des Aunes 77510 VILLENEUVE SUR BELLOT
							GUASTALLI Gérard	4 T rue de la tavenoterie 77580 SANCY
							CHAPUIS Claude	18 grande rue 77470 BOUTIGNY
							ANGOT Gilles	32 grand saussoy 77510 DOUE
							CHANOINAT Thérèse	10 B rue de la borde 77580 MAISONCELLES EN BRIE
SAR1f	Création d'un fossé et d'un merlon	Bouleurs	Chemin de Sarcy à Coulommies	OD	0856	250 m ²	Monsieur THEVENIN MICHEL	1 RUE DU HAMEAU DE SARCY - 77580 BOULEURS
VAU1	Création d'une mare tampon	Vaucourtois	Amont de la rue Courtier	OA	906	20m ²	MICHON Maryse	3 bis rue Courtier - Vaucourtois
				OA	907	45 m ²	FONTAINE Charles	3 rue Courtier - Vaucourtois
				OA	908	95 m ²	FONTAINE Charles	3 rue Courtier - Vaucourtois
VAU2	Création d'un fossé à redents	Vaucourtois	Rue Courtier	OZ	0007	15 m ²	DELAGARDE Jean-Luc	33 rue du Tan - Meaux
				OZ	0008	250 m ²	EARL DELAGARDE	77580 Coulommies
				OZ	0009	40 m ²	BATAILLE Pascal	7 rue du Limon - Sancy les Meaux
				OZ	0010	30 m ²	MOREAU Gérard	22 rue Courtier - Vaucourtois
VAU3b	Création d'une mare	Vaucourtois	RD 228	OZ	73	300 m ²	PIEDELLOUP Nicole	60 rue de Vincelles - Boutigny
VIL(A1a)	Création d'un fossé ou d'une noue	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	XC	0094	8 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
				XC	0095	8 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
VIL(A1b)	Création d'un fossé ou d'une noue	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	XC	0094	7 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
				XC	0095	7 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
VIL(A1c)	Création d'un fossé ou d'une noue	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	XC	0094	7 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
				XC	0095	7m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
VIL(A1d)	Création d'un fossé ou d'une noue	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	XC	0094	10 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
				XC	0095	10 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
VIL(B1)	Création de noue	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	XC	0090	10 m ²	AFR DE COUTEVROULT	15 RUE DE LA BROUSSE 77580 COUTEVROULT
				XC	0092	80 m ²	VASSEUR MICHEL ET DANIELLE	51 RUE DES PECHEURS 77580 VAIRES SUR MARNE
				XC	0093	10 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
				XC	0094	30 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
VIL(B2)	Création d'un fossé	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	XC	0032	30 m ²	PRIGENT MARC	30 ROUTE DE PERHEREL 29630 PLOUGASNOU
							BLERIE JACQUELINE	2B RUE DE GRAND VAUX 91360 EPINAY SUR ORGE
				XC	0034	5 m ²	PAVEAU HELENE	10 ROUTE DE DAINVILLE 77580 COUTEVROULT

ID	Travaux prévus	Commune	Voie d'accès	Section	N°	Surface indicative	Propriétaires	
							Etat civil	Adresse
				XC	0085	50 m ²	PRIGENT MARC	30 ROUTE DE PERHEREL 29630 PLOUGASNOU
							BLERIE JACQUELINE	2B RUE DE GRAND VAUX 91360 EPINAY SUR ORGE
				XC	0086	25 m ²	PAVEAU HELENE	10 ROUTE DE DAINVILLE 77580 COUDEVROULT
				XC	0093	10 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
				XC	0094	26 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
VIL(B5)	Création d'un fossé à redents	Villiers-sur-Morin	Chemin du Temple	AB	0199	360 m ²	Mme LAURENT Nancy	0038 RUE BERNARD BUFFET 75017 PARIS
				AB	0200	10 m ²	Mme LAURENT Nancy	0038 RUE BERNARD BUFFET 75017 PARIS
				AB	0201	30 m ²	M. BOSNAY Sylvain	12 chemin de la Lavande 30700 UZES
VIL(H1)	Création de haie	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	XC	0093	30 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
				XC	0094	80 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
				XC	0095	50 m ²	MITRIX CAROLINE	8 rue du Dr Horand 69009 LYON
VIL(H2)	Création de haie	Villiers-sur-Morin	Chemin du Temple	AB	0199	80 m ²	Mme LAURENT Nancy	0038 RUE BERNARD BUFFET 75017 PARIS
VIL1	reprise de la noue et création d'un empochement	Coutevroult	Rue de Montaigu	XD	0115	40 m ²	DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE	CS 50377 12 RUE DES SAINTS PERES - 77010 MELUN CEDEX

5.2 Estimation des investissements

Conformément à l'article R.214-99 du Code de l'Environnement, la DIG doit comprendre :

- Une estimation des investissements ;
- Les modalités d'entretien des ouvrages ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes.

L'estimation financière du coût des travaux est présentée dans le tableau page suivante.

Le montant des travaux est estimé à 768 200 € HT, hors acquisition foncière.

Ces travaux seront financés par le syndicat qui sollicitera les organismes susceptibles d'accorder une subvention (conseil départemental, Agence de l'eau, etc...).

5.3 Modalités d'entretien et estimation des dépenses correspondantes

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin sera responsable de l'entretien des aménagements.

Le syndicat privilégie la délégation de l'entretien aux propriétaires/exploitants mais n'exclut pas la prise en charge de l'entretien pour les communes/propriétaires ne disposant pas des moyens (humains, techniques) nécessaires.

Dans tous les cas, après concertation entre les propriétaires/exploitants et le syndicat, les modalités d'entretien seront actées dans une convention signée préalablement aux travaux.

Le syndicat veillera au respect de celles-ci.

La fréquence d'entretien pourra être adaptée selon les besoin réels et les circonstances exceptionnelles.

5.3.1 Entretien des haies

Pour une jeune haie composée d'arbustes et d'arbres en cépées, il est nécessaire de les tailler lorsque les plants ont 2 ans, c'est-à-dire couper à 10 à 20 cm au-dessus du sol. Les plants vont créer de nombreux rejets à la reprise de végétation, ce qui va garnir le pied de la haie. Ces interventions se font au cours de l'hiver de novembre à mars.

A partir de la 4^{ème} année, il est possible de tailler les haies sur les trois côtés de façon mécanique dès que nécessaire

5.3.2 Surveillance et entretien des merlons

Le merlon et les travaux de nivellement associés seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat. Une convention sera ensuite établie avec les exploitants des parcelles concerné.

Cette convention portera sur la surveillance et l'entretien du talus par les communes et propriétaires sur une récurrence annuelle. Il s'agira d'effectuer un curage en cas d'accumulation de limon et de vérifier l'absence d'embâcle devant l'ouvrage de fuite.

5.3.3 Surveillance et entretien des fossés

Pour les fossés, l'entretien consiste en un fauchage annuel et un curage si nécessaire des parties envasées.

Pour les fossés routiers, une gestion « différenciée » est aujourd'hui conseillée, en ne fauchant que les parties essentielles à la sécurité routière et nécessaires au bon fonctionnement (si possible, une seule fauche tardive).



Photo 1 : Exemple d'entretien d'un fossé enherbé

5.3.4 Estimation des coûts d'entretien

Les coûts des actions d'entretien des ouvrages sont très variables selon la technique employée, le matériel utilisé, le recours ou non à une entreprise extérieure, de la possibilité d'instaurer des conventions avec certains exploitants agricoles...

Le tableau suivant présente néanmoins des échelles de coûts d'entretien tirées de la bibliographie afin d'avoir une idée des dépenses engendrées.

Tableau 3 : Coûts d'entretien estimés

Action d'entretien	Estimation du coût
Taille de haie	De l'ordre de 160€/kml/an
Pâturage	Selon la convention établie avec l'exploitant agricole
Tonte ou fauchage d'une zone enherbée	Entre 0.5 et 1,5 €/m ² /an
Tonte ou fauchage d'une noue ou d'un fossé	Environ 3 €/ml/an
Curage d'une noue ou d'un fossé	De l'ordre de 15€/m ³
Nettoyage préventif d'une canalisation ou d'un avaloir	De l'ordre de 5 €/ml
Curage d'une canalisation ou d'un avaloir	De l'ordre de 8 €/ml

6

Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien

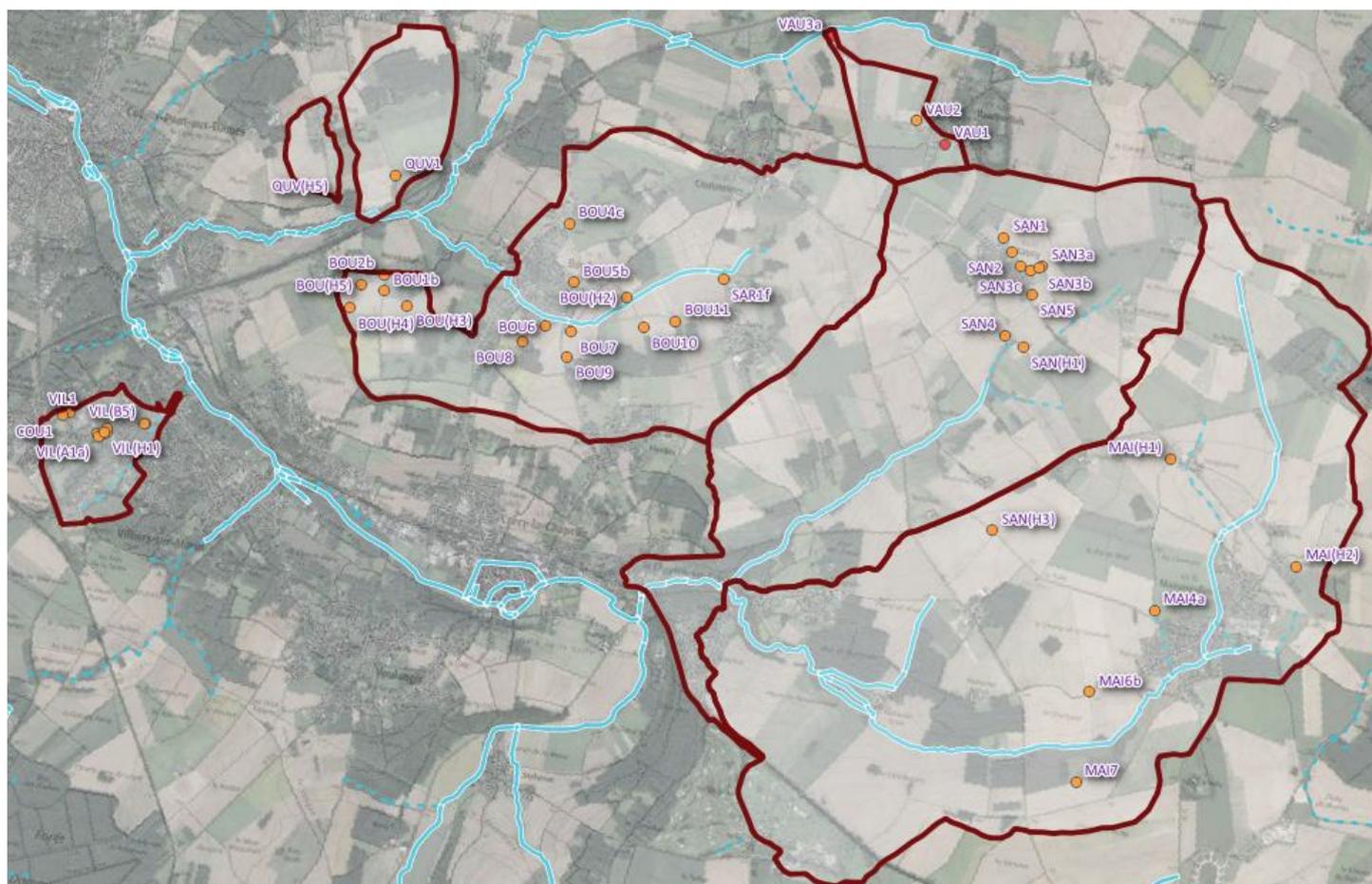
Au stade de la rédaction du présent dossier, le début des travaux est prévu après obtention des autorisations administratives et la consultation des entreprises de travaux, c'est-à-dire dès le printemps 2025, lorsque les conditions météorologiques seront favorables à l'exécution des terrassements.

En ce qui concerne l'entretien des aménagements, se référer au chapitre 5.3.

Annexe 1

Fiches de localisation des aménagements

Schéma 20 : Localisation générale des aménagements concernés par la présente DIG



Fiches de localisation et tableaux associés par commune (hors texte)

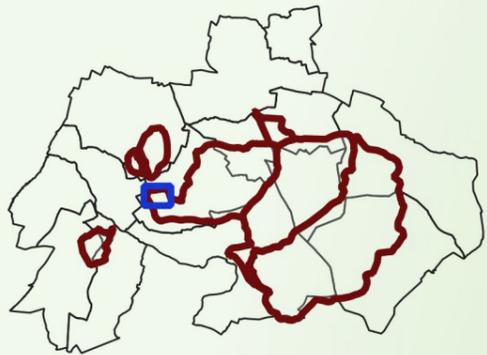
Secteur de Bouleurs (1/2)



Localisation (découpage par commune)



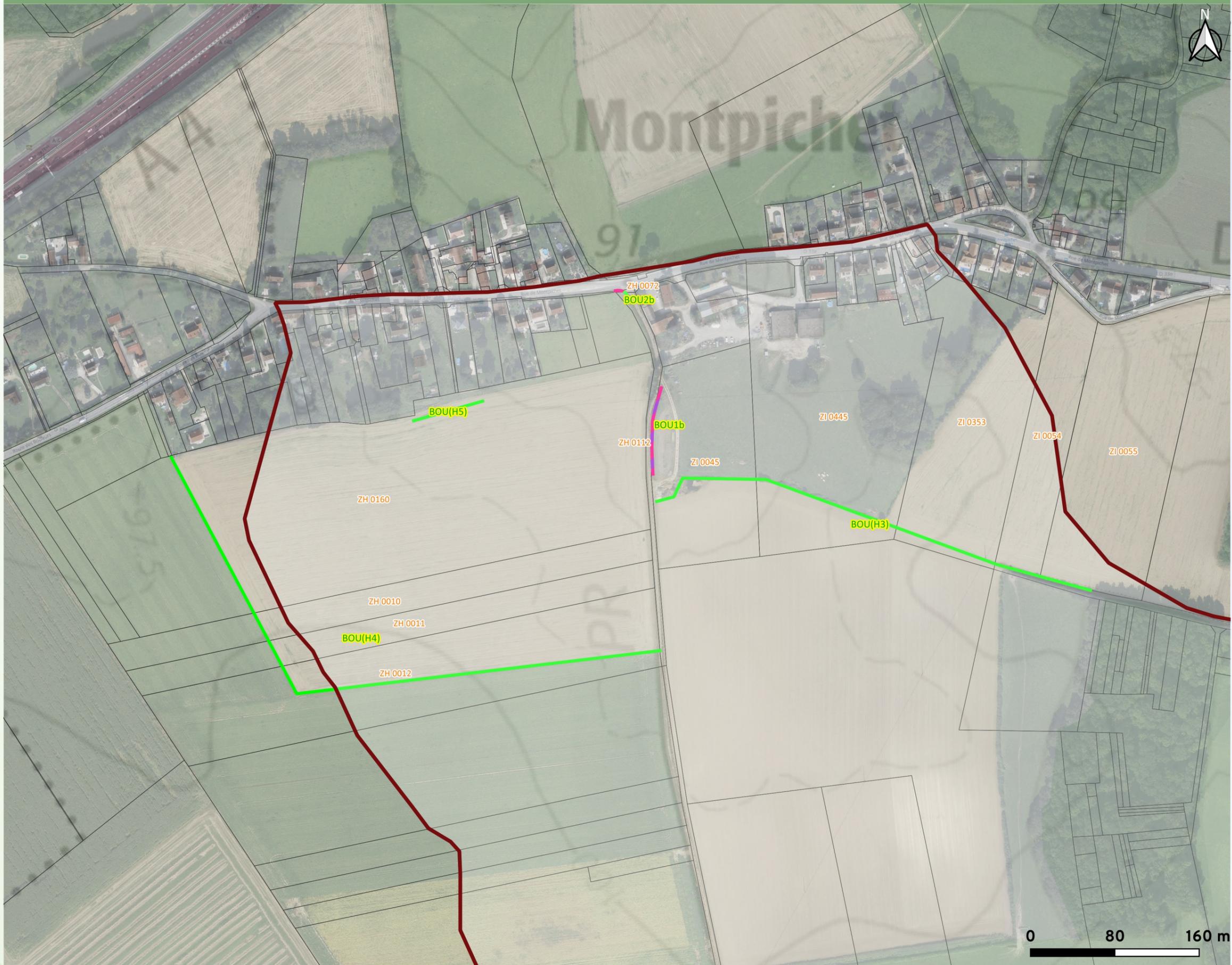
Aménagement(s) de l'Unité 3 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
BOU1b	Phase 2	Bouleurs	Rue du Montpichet	Création d'un fossé à redents	Rural	125	La création d'un fossé à redents permettra le ralentissement des eaux (limiter l'érosion du chemin).	Largeur à la surface : 1,5m Profondeur : 0,5m Linéaire : 80ml	Privé	7000
BOU(H4)	Phase 2	Bouleurs	Rue du Montpichet	Création de haie	Rural	900	Création d'une haie. pour limiter les apports sédimentaires vers l'aval.	Linéaire : 590ml	Privé	50000
BOU2b	Phase 2	Bouleurs	Rue du Montpichet	Reprise de l'entonnement de l'ancien fossé et curage	Rural	20	Curage du fossé existant. La reprise de la grille existante en tête de buse + grille anti-encastrement permettra d'améliorer le transfert des eaux	Linéaire : 25ml	Privé	2000
BOU(H3)	Phase 2	Bouleurs	Rue du Montpichet	Création de haie	Rural	675	Création d'une haie. pour limiter les apports sédimentaires vers l'aval.	Linéaire : 440ml	Privé	37000
BOU(H5)	Phase 2	Bouleurs	Rue de Montpichet	Création de haie	Rural	110	Haie de filtration	Linéaire : 70ml	Privé	6000

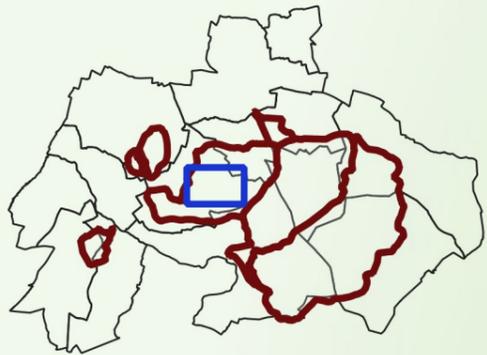
Secteur de Bouleurs (2/2)



Localisation (découpage par commune)



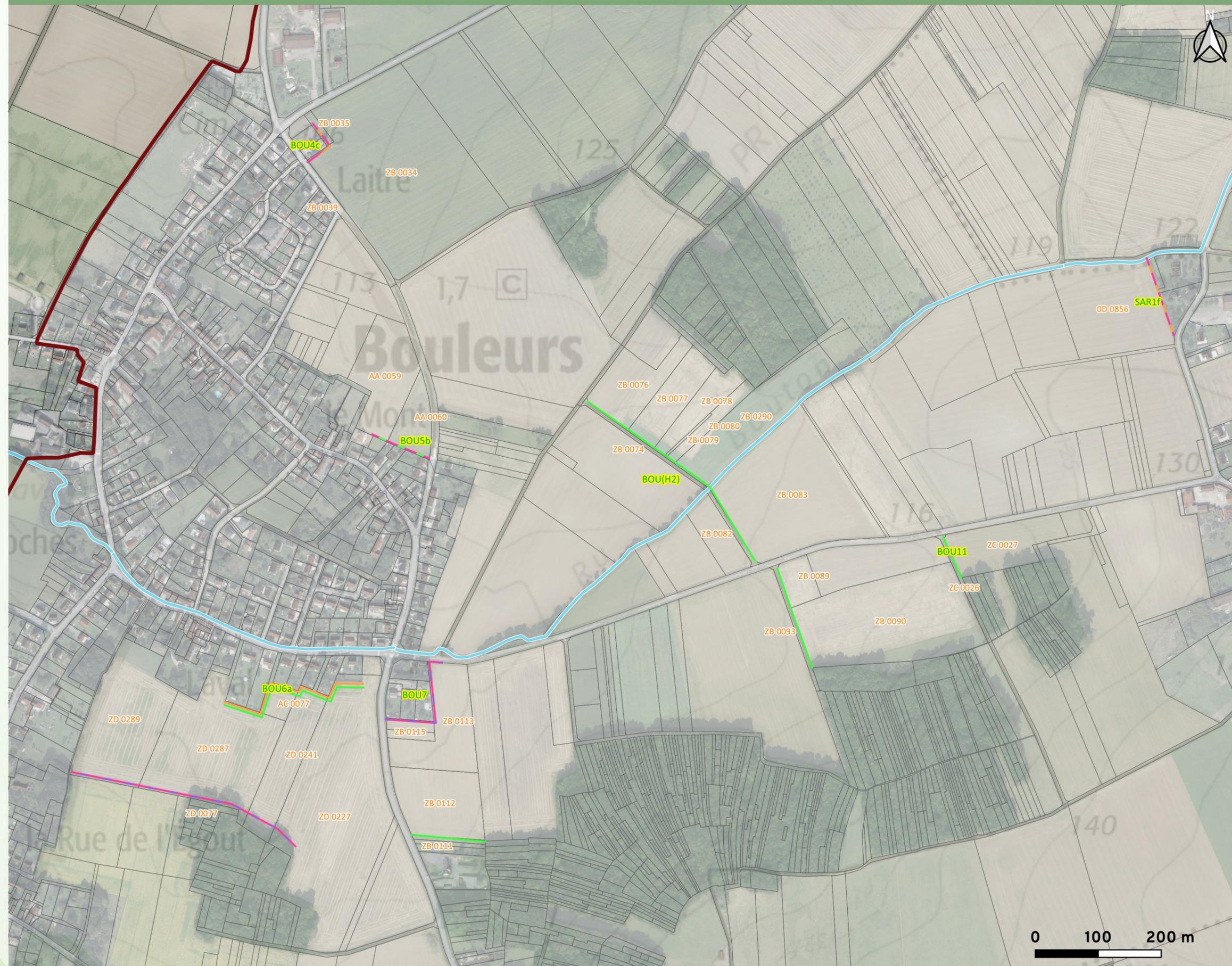
Aménagement(s) de l'Unité 3 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
SAR1f	Phase 2	Bouleurs	Route du H. de Sarcy	Création d'un fossé et d'un merlon	Rural (Urbain ?)	250	Le fossé permettra d'accompagner les eaux vers l'aval en contournant le secteur inondable.	Largeur à la surface : 1,5m Profondeur : 0,5m Linéaire : 135ml Hauteur du merlon : 0,25m	Privé	12500
BOU5b	Phase 2	Bouleurs	Rue du Tilleul	Création de fossé	Rural	150	Afin d'optimiser l'efficacité de l'aménagement réalisé il est proposé de créer un fossé le long de la limite parcellaire (protection habitation)	Largeur à la surface : 1,5m Profondeur : 0,5m Linéaire : 100ml	Privé	6000
BOU(H2)	Phase 2	Bouleurs	Limite parcellaire de 2 parcelles agricoles	Création de haie	Rural	600	Création d'une haie. pour limiter les apports sédimentaires vers l'aval.	Linéaire : 385ml	Privé	32300
BOU4c	Phase 2	Bouleurs	Chemin de Laitre	Création d'un fossé et d'un merlon	Rural	150	Ce fossé de ceinturage permettra la protection immédiate d'une propriété privée. L'entonnement vers le réseau sera à reprendre (création d'une tête de buse / grille anti- embâcle).	Largeur à la surface : 1,5m Profondeur : 0,5m Linéaire : 90ml Hauteur du merlon : 0,25m	Privé	10000
BOU7	Phase 2	Bouleurs	Rue de Férolles	Création d'un fossé à redents	Rural	300	Option pour renforcer efficacité de ZRT2-1 (prévoir ouvrage de traversée sous voirie)	Linéaire : 185ml	Privé	16000
BOU8	Phase 2	Bouleurs	Rue de Férolles	Création d'un fossé à redents	Rural	600	Microstockage	Linéaire : 380ml	Privé	32000
BOU6	Phase 2	Bouleurs	Amont Rue des Roches	Merlon planté et bande d'herbe	Rural	450	Réduction des coulées de boue, inondations en aval	Linéaire : 285ml	Privé	18000
BOU9	Phase 2	Bouleurs	Amont rue des Roches	Création de haie	Rural	175	Réduction des coulées de boue, inondations en aval	Linéaire : 115ml	Privé	9700
BOU10	Phase 2	Bouleurs	NULL	Création de haie	Rural	250	Réduction des coulées de boue, inondations en aval	Linéaire : 165ml	Privé	14000
BOU11	Phase 2	Bouleurs	NULL	Création de haie	Rural	125	Réduction des coulées de boue, inondations en aval	Linéaire : 80ml	Privé	7000

Secteur de Coutrevroult



Localisation (découpage par commune)



Aménagement(s) de l'Unité 4 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

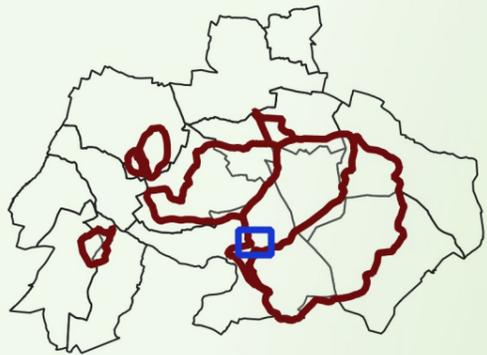
ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
VIL1	Phase 2	Coutevroult	Rue de Montaigu	reprise de la noue et création d'un empochement	Rural / Urbain	100	La création de cet aménagement permettra le ralentissement des eaux concentré sur la rue. Le dos d'âne existant sera repris afin de mieux diriger les eaux vers l'aménagement.	Linéaire : 75ml Empochement : environ 10m ³	Privé	5000
VIL(B1)	Phase 2	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	Création de noue	Rural	500	L'objectif de ralentir, filtrer et accompagner les eaux du chemin. A noter qu'au niveau des points bas, ces noues laisseront places à des fossés de décantation afin de ralentir et décanter les eaux.	Largeur à la surface : 2,5m Profondeur : 0,3m Linéaire : 315ml	Privé	10000
COU1	Phase 2	Coutevroult	Rue de Montaigu	Création d'un fossé à redents	Rural / Urbain	250	Réalisation d'un fossé en rive gauche, interrompu au niveau des candélabres (écoulements superficiels en rive de chaussée sur ces tronçons)	Linéaire : 163ml	Privé	15000
VIL(A1d)	Phase 2	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	Création d'un fossé ou d'une noue	Urbain	10	Connexion entre la troisième "poche" et la noue VIL(B2) : exutoire du bassin A1	Linéaire : 10ml	Privé	900
VIL(A1b)	Phase 2	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	Création d'un fossé ou d'une noue	Urbain	15	Connexion entre la première et la seconde "poche" du bassin A1.	Linéaire : 7ml	Privé	600
VIL(A1c)	Phase 2	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	Création d'un fossé ou d'une noue	Urbain	15	Connexion entre la seconde et la troisième "poche" du bassin A1.	Linéaire : 7ml	Privé	600
VIL(A1a)	Phase 2	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	Création d'un fossé ou d'une noue	Urbain	15	Connexion entre l'aménagement VIL(B1) et la première "poche" du bassin A1.	Linéaire : 8ml	Privé	700
VIL(B2)	Phase 2	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	Création de fossé	Urbain	125	Collecte du débit de fuite	Linéaire : 74ml	Privé	7000
VIL(H1)	Phase 2	Coutevroult	Chemin des Grosses Nesles	Création de haie	Urbain	150	Haie de filtration, diffusion, placées entre les poches du bassin A1	Linéaire : 90ml	Privé	7000



Localisation (découpage par commune)



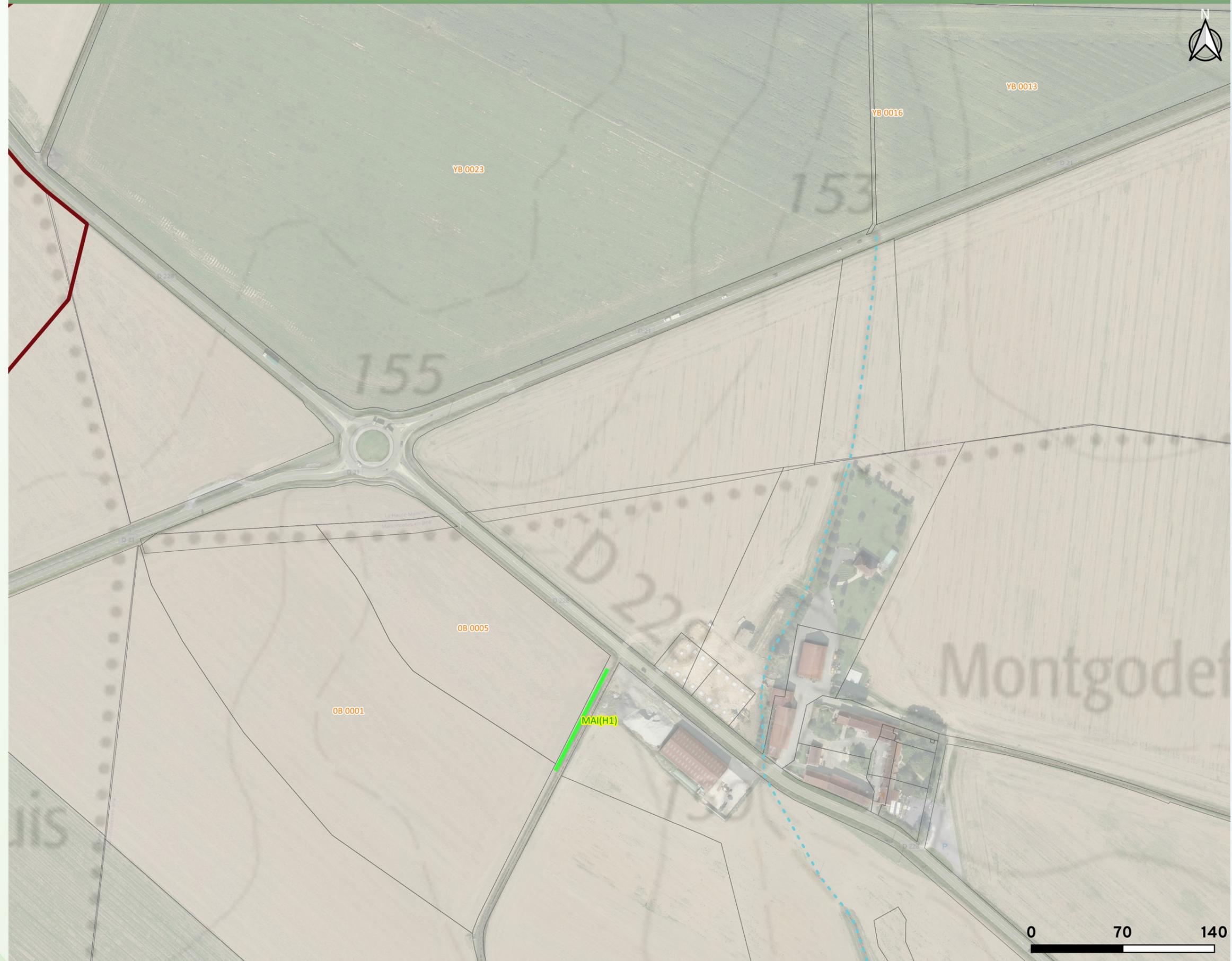
Aménagement(s) de l'Unité 1 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

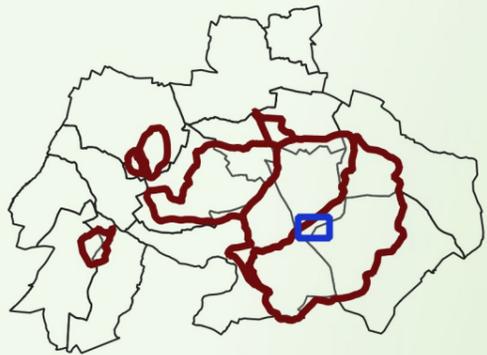
ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
MAI(H1)	Phase 2	Mainsoncelles-en-Brie	Chemin agricole	Création de haie	Rural	150	Création d'une haie, pour limiter les apports sédimentaires vers l'aval.	Linéaire : 85ml	Privé	7200



Localisation (découpage par commune)



Aménagement(s) de l'Unité 1 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
MAI4a	Phase 2	Mainsoncelles-en-Brie	Chemin agricole	Curage du fossé et pose de redents	Rural	250	Le nettoyage et la pose de redents permettront le ralentissement et la décantation des eaux (agricole et plateforme routière).	Linéaire : 140ml	Privé	12000
MAI(H2)	Phase 2	Mainsoncelles-en-Brie	Chemin agricole	Création de haie	Rural	150	Création d'une haie. pour limiter les apports sédimentaires vers l'aval.	Linéaire : 85ml	Privé	7200



Localisation (découpage par commune)



Aménagement(s) de l'Unité 1 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
MAI6b	Phase 2	Mainsoncelles-en-Brie	Chemin agricole	Création de haie	Rural	200	Haie de filtration.	Linéaire : 130ml	Privé	11000
MAI7	Phase 2	Mainsoncelles-en-Brie	Limite de parcelle	Création de haie	Rural	1200	Hydraulique douce + maintenir le sens de culture	Linéaire : 800ml	Privé	63000

Secteur de Quincy-Voisins



Localisation (découpage par commune)



Aménagement(s) de l'Unité 5 & 6 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
QUV(H5)	Phase 2	Quincy Voisins	Rue de Moulignon	Création de haie	Rural	250	Création d'une haie. pour limiter les apports sédimentaires vers l'aval.	Linéaire : 155ml	Privé	12500
QUV1	Phase 2	Quincy-Voisins	Rue de Moulignon	Création d'un fossé à redents	Rural	1250	Fossé enherbé à redents en limite de parcelle agricole, dans délaissé enherbé dès que possible, pour freiner et infiltrer les ruissellements agricoles. Busage sous chemin sur 6 ml (Ø400)	Linéaire : 805ml	Privé	68000

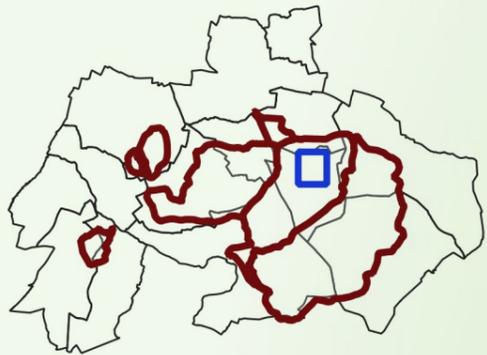
Secteur de Sancy



Localisation (découpage par commune)



Aménagement(s) de l'Unité 2 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
SAN2	Phase 2	Sancy	Rue du Chemin Vert	Création de noue et merlon + reprise de l'entonnement du réseau EP	Rural	300	La création de la noue enherbée permettra de mieux diriger le flux vers le réseau EP et de protéger une propriété privée. La reprise de la grille via une tête de buse (avec une grille anti-embâcle) permettra d'optimiser le transfert	Largeur à la surface : 2,5m Profondeur : 0,3m Linéaire : 120ml Hauteur du merlon : 0,20m	Privé	10000
SAN1	Phase 2	Sancy	Rue du Chemin Vert	Curage du fossé	Rural	275	Le nettoyage du fossé et la pose d'une grille anti-embâcle.	Linéaire : 175ml	Privé	8000
SAN4	Phase 2	Sancy	Station d'Epuration	Création d'un fossé à redents	Rural / Urbain	550	Fossé permettant la continuité hydraulique des eaux du collecteur pluvial du bourg et des apports diffus des parcelles agricoles	Linéaire : 355ml	Privé	30000
SAN(H1)	Phase 2	Sancy	Station d'Epuration	Création de haie	Rural	250	Haie de filtration	Linéaire : 150ml	Privé	12000
SAN3c	Phase 2	Sancy	Rue de la Tavenoterie	Création de haie	Rural	60	Réduire les apports sédimentaires vers l'aval	Linéaire : 40ml	Privé	3200
SAN3d	Phase 2	Sancy	Amont Rue de Meaux	Merlon planté et bande d'herbe	Rural	70	Réduction des coulées de boue, inondations en aval	Linéaire : 45ml	Privé	2700
SAN3a	Phase 2	Sancy	Rue de la Tavenoterie	Création de haie	Rural	70	Réduire les apports sédimentaires vers l'aval	Linéaire : 45ml	Privé	3600
SAN3b	Phase 2	Sancy	Rue de la Tavenoterie	Création de haie	Rural	60	Réduire les apports sédimentaires vers l'aval	Linéaire : 35ml	Privé	2800
SAN5	Phase 2	Sancy	Amont Route de Meaux (RD228)	Création d'un fossé ou d'une noue	Agricole	NULL	Aménagement permettant la collecte des apports diffus des parcelles agricoles amont. Son exutoire sera au niveau du fossé routier de la RD228	Linéaire : 170 ml	Privé	7500€



Localisation (découpage par commune)



Aménagement(s) de l'Unité 1 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
SAN(H3)	Phase 2	Sancy / Maisencelle-en-Brie	Voirie communale	Création de haie	Rural	550	Création d'une haie. pour limiter les apports sédimentaires vers l'aval.	Linéaire : 350ml	Privé	27500

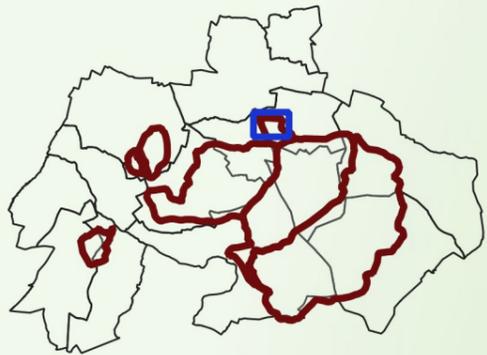
Secteur de Vaucourtois



Localisation (découpage par commune)



Aménagement(s) de l'Unité 7 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

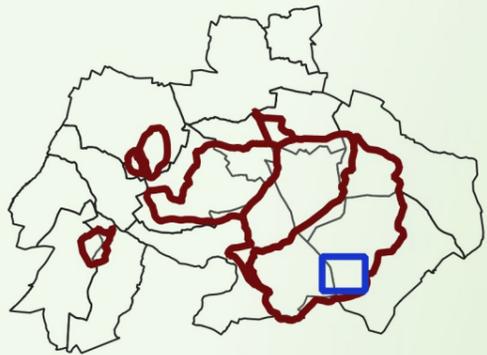
ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
VAU2	Phase 2	Vaucourtois	Rue Courtier	Création d'une fossé à redents	Rural / Plateforme routière	350	La réalisation de ce fossé permettra de mieux diriger les eaux vers l'aval. Il permettra aussi de favoriser le ralentissement, le microstockage et la filtration des eaux. Son exutoire sera par trop plein vers le réseau EP de la rue et les drains	Linéaire : 215 ml	Privé	20000
VAU1	Phase 3	Vaucourtois	Amont de la rue Courtier	Création d'une mare tampon	Rural	Selon emprise disponible	La réalisation d'une mare tampon dans l'angle de la parcelle permettra de stocker les eaux. A noter qu'un fossé en amont, le long de la parcelle permettra de mieux diriger les eaux vers la mare. Son exutoire sera à connecter au réseau EP de la rue av	Mare : volume selon emprise disponible / Fossé de collecte : 100ml / Exutoire : Ø200mm sur 70ml à connecter au réseau EP de la rue en aval.	Privé	23000
VAU3a	Phase 3	Vaucourtois	RD228	Création d'un fossé à redents et d'une mare de stockage	Rural / Plateforme routière	Selon emprise disponible	Le fossé à redents en lieu et place du fossé actuel permettra le ralentissement, la filtration et le microstockage des eaux. L'exutoire de ce fossé sera une mare au niveau de l'ancienne plateforme pétrolière avant, par trop-plein le cours d'eau.	Fossé à redents : 290 ml / Mare : volume selon emprise disponible	Privé / Public	40000 €



Localisation (découpage par commune)



Aménagement(s) de l'Unité 4 (en référence aux fiches de propositions de la phase d'appropriation du programme)



Légende

- Limite communale
- Entretien
- Fossé
- Fossé à redents
- Fossé et merlon
- Haie
- Merlon et bande d'herbe
- Mare de stockage
- Mare tampon

Zoom sur l'unité



Description des aménagements

ID	Phase	COMMUNE	Localisat	Type	Nature-eco	Emprise	Descriptio	Caract	Propriéta	Prix
VIL(H2)	Phase 2	Villiers-sur-Morin	Chemin du Temple	Création de haie	Urbain	70	Haie de filtration, diffusion, placées entre les méandres du fossés à redents VIL(B5)	Linéaire : 40ml	Privé	3200
VIL(B5)	Phase 2	Villiers-sur-Morin	Chemin du Temple	Création d'un fossé à redents	Urbain	360	Fossé à redents permettant le ralentissement, le micro-stockage et l'infiltration des eaux.	Linéaire : 238ml	Privé	20000